

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL N° 11
LES MIGRATIONS DIALOGUE
ORDONNEES INTERNATIONAL SONT
BENEFIQUES SUR LA MIGRATION
POUR LES MIGRANTS ET LA SOCIETE
L'OIM CONTRIBUE A RELEVER LES
DEFIS CROISSANTS QUE POSE LA
GESTION MIGRANTS ET DES
FLUX SOCIÉTÉS D'ACCUEIL : MIG-
RATOIRES DES PARTENARIATS
FAVORISE PROMETTEURS LA COM-
PREHENSION DES QUESTIONS DE
MIGRATION PROMEUT LE DEVE-
LOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL A TRAVERS LES MIGRATIONS
ŒUVRE AU RESPECT DE LA DIGNITE
HUMAINE ET AU BIENETRE DES



N° 11

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

**MIGRANTS ET
SOCIÉTÉS D'ACCUEIL :
DES PARTENARIATS
PROMETTEURS**



OIM Organisation Internationale pour les Migrations



Australian Government

mprc

IOM - Migration Policy, Research and Communications

Cet ouvrage est publié par le Département des politiques migratoires, de la recherche et de la communication de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'objectif du Département est de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire et de renforcer la capacité des gouvernements à gérer les migrations de manière plus efficace et en se concertant d'avantage.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
Département des politiques migratoires, de la recherche
et de la communication
17, route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : + 41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
E-mail : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISSN-1726-4030

© 2008 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales ... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes:...

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale ... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le 50e anniversaire de l'Organisation. Orchestré par le Conseil de l'OIM et par l'entremise de dialogues régionaux, le Dialogue international sur la migration s'attache à instaurer des modes de coopération et de partenariat avec les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

En accord avec le mandat de l'Organisation tel que précisé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échange où les États Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis stratégiques dans le domaine des migrations internationales, contribuer à éclairer le phénomène migratoire et renforcer les mécanismes de coopération qui permettront aux gouvernements et autres grandes parties prenantes de traiter les questions migratoires d'une manière globale et efficace. L'objectif final de cette initiative est de renforcer la capacité des gouvernements à assurer une gestion rationnelle des flux migratoires, promouvoir les aspects positifs de la migration et mettre un frein aux migrations irrégulières. On constate de plus en plus que la gestion des migrations revêt un intérêt certain pour d'autres domaines stratégiques, tels que le commerce, l'emploi, le développement et la santé, ce qui fait que la question migratoire

figure à présent à l'agenda international d'autres sphères d'activité également. Le Dialogue international sur la migration encourage l'exploration des corrélations existantes entre le secteur des migrations internationales et ces autres secteurs.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour l'IDM ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Chaque année, l'IDM et ses programmes connexes mettent à profit les idées et les perspectives dégagées lors des sessions antérieures. Soutenu par des études et une analyse stratégique ciblées, le dialogue ouvert, intégrant, informel et constructif qui s'est instauré a indéniablement favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires contemporaines. Il a également facilité l'identification de pratiques et de méthodes efficaces grâce à l'échange d'expériences concrètes, de points de vue et de priorités. Qui plus est, le Dialogue international sur la migration a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer un climat de confiance entre les multiples parties prenantes dans le dossier des migrations.

La série des "Livres rouges" consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans le cadre du Dialogue. La Division de l'IDM du Département des politiques migratoires, de la recherche et de la communication de l'OIM (MPRC) en assure la rédaction et la coordination.

Cette publication comprend les documents de l'atelier de deux jours intitulé "Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs", organisé à Genève, en Suisse, les 12 et 13 juillet 2006. L'IOM voudrait remercier le Gouvernement australien pour avoir rendu cette manifestation possible.

Cette publication a été préparée sous la supervision de Philippe Boncour, chef de la Division de l'IDM, MPRC. Elle comprend deux éléments principaux. La partie I contient le rapport de l'atelier, qui s'appuie sur les présentations et les discussions. Nous voudrions adresser des remerciements particuliers pour

la préparation de cette partie à Jason Whiteley et Karoline Popp, les principaux auteurs, et à Cynthia Bryant et Alina Narusova. La partie II comprend l'ordre du jour de l'atelier et le document de travail. Enfin, deux annexes sont jointes, la première étant une fiche d'information sur les activités d'intégration de l'OIM et la seconde donnant la liste finale des participants à l'atelier.

TABLE DES MATIERES

Acronymes et abréviations	11
PARTIE I : RAPPORT SUR L'ATELIER	13
INTRODUCTION	15
L'ATELIER	17
APERÇU D'ENSEMBLE	19
THÈMES ET PRINCIPES CLÉS	23
NATURE MULTIDIMENSIONNELLE DE L'INTÉGRATION	27
Aspects économiques	28
Aspects juridiques	28
Aspects sociaux	29
Aspects culturels et religieux	30
PARTIES PRENANTES À L'INTÉGRATION	31
Rôle de la société d'accueil	31
Rôle du pays d'origine	38
Rôle du migrant	43
Rôle de la société civile	45
Rôle du secteur privé	47
Rôle des organisations internationales	49
Rôle des syndicats	51
Rôle des médias	52

PARTENARIATS ENTRE LES PARTIES PRENANTES	55
Partenariats intragouvernementaux	55
Partenariats entre gouvernements	57
Partenariats avec le secteur privé	58
Partenariats avec la société civile	60
Partenariats avec les médias	61
CONCLUSION	63
PARTIE II : ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER ET DOCUMENT DE TRAVAIL	65
ORDRE DU JOUR	67
DOCUMENT DE TRAVAIL	75
ANNEXES	87
ANNEXE I : L'OIM ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS	89
ANNEXE II : LISTE FINALE DES PARTICIPANTS	95

**MIGRANTS ET
SOCIÉTÉS D'ACCUEIL :
DES PARTENARIATS
PROMETTEURS**

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CISL-ORaf	Confédération internationale des syndicats libres - Organisation régionale africaine
FISCRCR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
OIT	Organisation internationale du travail
IMIS	Système intégré d'information sur la migration
ONG	Organisation non gouvernementale
P&G	Proctor & Gamble
POLO	Bureaux philippins de l'emploi et du travail

PARTIE I :
RAPPORT SUR L'ATELIER

INTRODUCTION

Le processus de migration est un processus de changement, pour les migrants comme pour les sociétés d'origine et d'accueil : les flux migratoires touchent de plus en plus de pays dans le monde entier et les migrants se trouvent confrontés à de nouveaux lieux et de nouvelles cultures, tandis que les sociétés deviennent de plus en plus hétérogènes. Ce phénomène pose des questions fondamentales sur la valeur de la diversité et des questions d'ordre pratique concernant les relations sociales quotidiennes : comment les sociétés font-elles face au changement ? Comment réagissent-elles à la diversité ? Comment les migrants gèrent-ils leur expérience de la migration et quels sont leurs rapports avec leur nouveau pays et leur nouvelle communauté ? Et comment prendre en compte les différences multidimensionnelles associées aux migrations et les exploiter au profit des sociétés des pays d'origine et de destination, ainsi que des migrants eux-mêmes ?

L'intégration est le processus qui peut permettre de gérer ces changements et la diversité qui en découle. Si ce terme a une acception différente selon le contexte, on peut néanmoins définir "l'intégration" comme le processus par lequel les migrants trouvent leur place dans la société, à la fois individuellement et collectivement. On peut la considérer comme un processus bilatéral d'adaptation réciproque par les migrants et les sociétés d'accueil. L'intégration englobe un certain nombre d'éléments, dont les dimensions sociales, économiques, juridiques, culturelles et religieuses de l'interaction sociale. Bien que l'importance relative de ces dimensions puisse varier en fonction du profil spécifique des migrants et de leur image dans la société d'accueil, tous ces

aspects doivent être pris en compte dans l'élaboration d'une approche globale de l'intégration.

Le phénomène de la migration connaît lui-même des changements rapides, notamment dans la direction et la durée des mouvements. Il existe une tendance grandissante à des schémas migratoires plus circulaires, multidirectionnels et temporaires. De nombreux pays naguère relativement peu touchés par la migration en font désormais une priorité politique. L'origine et la destination s'étant diversifiées, les catégories de migrants se sont elles aussi diversifiées et comptent notamment une proportion toujours croissante de femmes. Tous ces facteurs contribuent à accroître l'importance des questions de migration dans le monde actuel et soulignent la nécessité de revoir les modèles et les stratégies d'intégration existants afin d'élaborer des approches novatrices qui reflètent les réalités modernes.

L'ATELIER

La décision des membres de l'OIM d'organiser un atelier sur l'intégration des migrants reflète la reconnaissance croissante du fait que, dans le contexte mondial de mobilité humaine grandissante, cette question est devenue un problème contemporain important et complexe auquel se trouvent confrontés les gouvernements et les sociétés du monde entier. L'atelier sur les "Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs" a été organisé dans le cadre du Dialogue international sur la migration et de son thème général pour 2006 : "Les partenariats en matière de migrations : Association du monde de l'entreprise et de la société civile", qui avait été choisi par les Membres. Outre le fait qu'il remplit le mandat constitutionnel de l'OIM consistant à fournir un forum aux gouvernements, aux organisations internationales et autres, cet atelier a accordé une attention particulière au rôle extrêmement important des acteurs non étatiques, en particulier du monde de l'entreprise et des organisations de la société civile.

La manifestation a été très suivie, avec quelque 175 participants venus de plus de 60 pays. Plusieurs organisations intergouvernementales étaient aussi représentées, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG), des universitaires et le secteur privé. Des membres d'un panel représentant une diversité de points de vue, pays de destination et d'origine, migrants, société civile et secteur privé, ont dialogué avec un groupe actif de participants.

Les délégués ont discuté de l'évolution du concept d'intégration, de ses multiples dimensions, des stratégies de succès, du rôle des principales parties prenantes (migrants, gouvernement à tous les niveaux, secteur privé et société civile), et de la nécessité de

mettre en place des partenariats novateurs entre ces groupes afin d'élaborer des politiques et des pratiques d'intégration efficaces.

L'atelier avait pour objectifs spécifiques :

- de débattre de ce que l'on entend par intégration dans le monde mobile d'aujourd'hui ;
- d'examiner les dimensions multiples de l'intégration, notamment ses aspects juridiques, économiques, sociaux, culturels et religieux ;
- de faire clairement percevoir les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, en particulier du secteur privé et de la société civile, dans la gestion optimale de l'intégration des migrants ;
- d'identifier des stratégies de gestion des politiques d'intégration visant à mieux intégrer les migrants tout en assurant le maintien de la cohésion sociale dans les communautés d'accueil ; et
- de souligner l'importance de partenariats entre toutes les parties concernées afin d'accroître le succès des actions d'intégration.

Le présent rapport couvrira les présentations et les discussions de l'atelier.¹ Il s'articule autour des principaux thèmes traités lors de l'atelier, dont les aspects multidimensionnels de l'intégration, le rôle des différentes parties prenantes dans le processus d'intégration et les possibilités de partenariat entre elles.

¹ Plusieurs des présentations des membres du panel sont disponibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/757>.

APERÇU D'ENSEMBLE

Les stratégies visant à faire en sorte que l'interaction entre les migrants et les sociétés d'accueil soit positive et bénéfique pour les deux sont considérées comme une partie essentielle d'une politique migratoire globale. **Respect, inclusion, participation, opportunité et non-discrimination** sont apparus comme les mots-clés lors des discussions de l'atelier. S'il n'existe pas de définition unique de l'intégration, un large consensus est apparu sur l'idée qu'une intégration efficace devait permettre aux migrants de devenir autosuffisants dans le pays d'accueil, de participer activement à leur nouvel environnement et de se sentir acceptés en tant que membres à part entière et de plein droit de la société. L'intégration est à maints égards un processus intangible, social et individuel mais peut être analysée en fonction de catégories économiques, juridiques, sociales et culturelles précises.

Le maintien de la cohésion sociale peut être considéré comme l'un des objectifs majeurs de l'intégration. Le fait d'éviter la marginalisation et l'exclusion des migrants n'est pas seulement dans l'intérêt du bien-être du migrant lui-même mais est aussi un élément important du fonctionnement et de la stabilité sociale du pays d'accueil. Des migrants bien intégrés sont aussi plus susceptibles de développer pleinement leur potentiel et d'apporter une contribution positive à la vie économique, sociale et culturelle de leur pays de destination.

Toutefois, la question de la cohésion sociale ne concerne pas seulement les pays de destination : lorsque la migration est temporaire notamment, les pays d'origine et ceux de destination peuvent conjointement veiller à ce que les migrants soient bien insérés dans la société d'accueil, tout en maintenant leurs liens

avec leur pays d'origine. Les pays d'origine peuvent mettre en place des mesures d'incitation pour que leurs populations migrantes continuent à participer à la vie politique, économique et sociale de leur communauté d'origine. Ainsi, le phénomène de la transnationalité peut être une force bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et ceux de destination.

Dans le passé, les tendances migratoires étaient dominées par des mouvements ponctuels et unidirectionnels, aboutissant à l'installation définitive dans un nombre relativement restreint de pays de destination. Les itinéraires de migration formaient des schémas prévisibles et suivaient des liens historiques et culturels. En général, le volume de la migration était limité par les difficultés et le coût du voyage.

Aujourd'hui cependant, les personnes migrent de plus en plus pour des durées diverses et passent par toute une série de destinations. Les migrants – qu'il s'agisse de résidents permanents, de travailleurs saisonniers, d'étudiants ou de cadres – viennent des quatre coins du monde tout comme les réfugiés, et tous les Etats souverains sont désormais des lieux d'origine, de transit ou de destination, et souvent les trois à la fois. Les pays de destination peuvent avoir ou non des liens culturels et historiques avec leur pays d'origine respectif. En outre, la facilité avec laquelle il est possible de voyager et de communiquer peut permettre aux migrants de s'éloigner davantage de leur pays d'origine et d'y retourner plus fréquemment.

Un migrant typique d'aujourd'hui peut très bien être né dans un pays, suivre ses études dans un autre, passer une partie de sa vie professionnelle dans un autre et prendre sa retraite dans un autre encore. Tout au long de ce processus, le migrant et les communautés d'accueil respectives laissent l'un sur l'autre une marque indélébile. Ces schémas migratoires circulaires ou multidirectionnels permettent aux migrants de nouer des liens avec plusieurs pays, leur donnant un sentiment d'appartenances multiples voire de nationalités multiples.

Les sociétés ont mis au point divers modèles et stratégies pour gérer l'intégration des migrants, allant de l'assimilation à une extrémité du spectre au multiculturalisme et à la transnationalité

à l'autre. En général, les approches et les attitudes relatives à l'intégration découlent de la manière dont la société d'accueil et les migrants considèrent les questions d'identité et de diversité culturelle.

Toutefois, l'évolution rapide des tendances migratoires représente un défi majeur pour les modèles d'intégration actuels. Par exemple, se concentrer uniquement sur l'intégration en termes de migration définitive ou à long terme risque de marginaliser une partie croissante des migrants transitoires dans de nombreux pays et d'avoir des conséquences économiques et sociales potentiellement négatives. Les problèmes de sécurité récents ont aussi focalisé l'attention sur ce que doit être l'intégration et sur le caractère plus ou moins approprié des politiques et des pratiques. Des inquiétudes ont été exprimées quant à de possibles pratiques discriminatoires dirigées contre les migrants en raison de leurs conditions de sécurité plus précaires. Les participants ont discuté de la nécessité de prendre en charge les migrants sans porter atteinte à la sécurité nationale ou mettre un plus grand nombre d'entre eux en situation irrégulière.

Les participants de l'atelier sont convenus que la mobilité mondiale accrue et les formes toujours plus diverses de migration accentuaient la nécessité d'une approche flexible de l'intégration, qui soit adaptée aux besoins particuliers des migrants et de la communauté d'accueil. Les pays ayant des régimes d'intégration bien établis peuvent être amenés à revoir leurs stratégies, tandis que ceux qui n'ont qu'une expérience limitée de l'intégration cherchent des réponses à cette situation changeante. Si les pays ont beaucoup à apprendre les uns des autres à cet égard, chacun créera en définitive ses propres solutions et politiques, et ses réponses spécifiques face à l'évolution des schémas migratoires. Le gouvernement, la société civile, le secteur privé et autres parties prenantes doivent reconnaître les nombreux avantages que peut générer la mise en commun de leurs points forts, de leurs connaissances et de leurs perspectives. Des progrès peuvent être faits pour que la coopération entre les parties prenantes soit une pratique plus courante, afin de tenter d'élaborer conjointement des approches différentes et plus satisfaisantes permettant de gérer efficacement l'intégration.

THÈMES ET PRINCIPES CLÉS

Un certain nombre de thèmes et de principes clés ont émergé lors des présentations du panel et des discussions qui ont suivi entre les participants.

- Premièrement, un consensus général s'est dégagé sur le fait que **l'intégration est un processus bilatéral** entre le migrant et la société d'accueil dans lequel chaque partie a des responsabilités envers l'autre. Ce principe présuppose que les migrants tout comme les sociétés d'accueil soient prêts à apprendre les uns des autres et à en retirer des avantages réciproques. De nombreux membres du panel et participants se sont dits favorables à des programmes d'intégration encourageant ce processus réciproque. Ils ont reconnu que l'intégration devait se dérouler dans un cadre de coopération et de respect, dans lequel les sociétés d'accueil devaient arriver à **apprécier la diversité**, tandis que les migrants devaient respecter les valeurs et les normes en vigueur dans leur pays d'origine respectif.
- Deuxièmement, les participants ont souligné à maintes reprises que les migrants étaient tenus de respecter les **lois du pays d'accueil**, tandis que ce dernier devait veiller au respect des droits fondamentaux des migrants.
- Troisièmement, les participants ont fait observer que les programmes d'intégration devaient tenir compte du fait que **les migrants ont des besoins différents** et qu'il n'existe pas de solution unique. Les programmes d'intégration trop généraux et qui ne répondent pas aux besoins spécifiques du migrant ne favorisent guère l'intégration. Ces programmes

peuvent être spécialement adaptés aux besoins linguistiques, à l'appartenance culturelle et au statut socioéconomique d'un individu. Le sexe et l'âge doivent être pris en compte et, dans un certain nombre de cas, des programmes supplémentaires sont nécessaires pour les migrants dits de "deuxième et troisième génération".

- Quatrièmement, les délégués de l'atelier ont aussi souligné que **les stratégies d'intégration doivent tenir compte des réalités de la communauté d'accueil**. Les programmes qui traitent globalement les problèmes socioéconomiques que rencontrent tant les migrants que les sociétés d'accueil peuvent accroître le bien-être général des communautés et atténuer les antagonismes et les tensions entre les migrants et les sociétés de destination.
- Cinquièmement, les participants ont reconnu que **pour réussir, les stratégies d'intégration doivent être beaucoup plus nuancées qu'on ne le pensait auparavant**. L'intégration se déroule simultanément selon plusieurs axes. Les politiques doivent assurer une coordination efficace entre les différentes sphères de l'intégration en créant des politiques compatibles avec l'intégration économique, sociale, juridique et culturelle des migrants. Dans le même temps, les politiques d'intégration doivent tenir compte de la nature de plus en plus non permanente des schémas migratoires contemporains. Même des pays de destination traditionnels peuvent se rendre compte que leurs programmes d'intégration doivent être actualisés afin de refléter l'évolution des tendances migratoires.
- Sixièmement, la plupart des participants ont reconnu que **les migrants peuvent apporter une contribution précieuse tant au pays d'origine qu'à celui de destination**, la question étant de savoir comment optimiser au mieux leur contribution.
- Septièmement, les participants se sont accordés sur l'existence d'une **responsabilité commune des pays d'origine et de ceux de destination**. Les deux "extrémités" du processus de migration ont des intérêts particuliers, des capacités et des rôles à jouer dans l'intégration des migrants.

- Enfin, il existe **un besoin de partenariat entre toutes les parties prenantes et un grand potentiel dans ce domaine**, tout au long du processus de migration et d'intégration. La participation de différents intervenants appartenant à tous les secteurs de la société découle logiquement d'une approche holistique visant à intégrer les migrants à toutes les dimensions de la vie dans le pays de destination. Concernant une question multidimensionnelle telle que l'intégration, les positions différentes occupées par les diverses parties prenantes les rendent aptes à faire face aux divers aspects de l'intégration. En outre, non seulement les diverses parties ont chacune intérêt, pour des raisons différentes, à ce que l'intégration soit efficace mais on peut arguer que le type d'interaction spécifique qu'elles ont avec les migrants (p. ex. en tant qu'employeur) leur confère la responsabilité de contribuer au processus d'intégration.

NATURE MULTIDIMENSIONNELLE DE L'INTÉGRATION

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il n'est guère possible d'envisager une approche unique de l'intégration. L'intégration doit réagir rapidement aux complexités de la migration moderne. Par exemple, elle doit tenir compte des changements dans la direction des flux migratoires et la durée des séjours, de la diversification des origines culturelles, des questions spécifiques relatives au genre et au niveau de qualification, et des différents besoins des deuxième et troisième générations par rapport à ceux des immigrants récents. Les politiques et les pratiques d'intégration doivent s'attacher à lutter résolument contre les perceptions et les stéréotypes négatifs dans la société d'accueil et parmi les migrants pour faciliter les interactions positives entre les deux.

A l'atelier, les participants et les membres du panel ont discuté en détail des diverses dimensions de l'intégration, à savoir des aspects économiques, juridiques, sociaux, culturels et religieux. La réussite de l'intégration dépend d'une interaction équilibrée entre ces facteurs. De surcroît, dans chacune de ces dimensions, les migrants, la société d'accueil, le pays d'origine, le monde de l'entreprise et la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes ont un rôle important à jouer.

Aspects économiques

Les perspectives économiques déclenchent souvent un changement dans les stratégies de subsistance qui aboutit à la migration. Les migrants en quête de meilleures perspectives économiques peuvent repérer l'existence de lacunes sur les marchés du travail à l'étranger, qui peuvent être dues à un manque de personnel qualifié dans le pays de destination ou au fait que les ressortissants du pays ne souhaitent pas occuper ces emplois. Réciproquement, la société d'accueil profite d'une activité économique plus soutenue et d'une base plus large de qualifications disponibles. En outre, les migrants peuvent apporter des innovations, des investissements et un esprit d'entreprise à un pays. Parallèlement, il convient d'accorder l'attention voulue aux conditions économiques régnant dans le pays d'origine dans une optique de co-développement, de mise sur pied de co-entreprises et de transfert de compétences. De plus, le lieu de travail est un tremplin d'intégration important dans la mesure où c'est souvent l'endroit où les migrants entrent en relation avec les membres de la communauté d'accueil.

Les conséquences d'un échec de l'intégration économique des migrants ne sont que trop évidentes. Le chômage persistant chez bon nombre d'immigrés et même de migrants de la deuxième et de la troisième génération peut faire naître un sentiment d'aliénation et de dépendance, qui risque d'avoir des conséquences négatives pour leur intégration et pour la cohésion de la société tout entière. En outre, même lorsqu'ils ont un emploi, les migrants peuvent être victimes de discrimination sur le lieu de travail ou être sous-employés et donc ne pas être en mesure de déployer pleinement leur potentiel et d'optimiser leur contribution à la société.

Aspects juridiques

Les aspects juridiques de l'intégration, notamment les droits et les obligations mutuels des migrants et des sociétés d'accueil, sont fondamentaux pour tous les aspects du processus d'intégration. Une structure juridique dans le pays de destination qui soit non

discriminatoire, protège les droits fondamentaux et confère parfois des droits affirmatifs aux migrants crée les conditions d'une intégration fondée sur l'état de droit. Réciproquement, les migrants doivent respecter les lois nationales ainsi que les droits de tous les nationaux et résidents permanents. A cet égard, il est important que les migrants connaissent leurs droits et leurs obligations dans le pays d'accueil. Certains pays organisent des campagnes de régularisation pour étendre la protection juridique aux migrants arrivés clandestinement. D'autres stratégies consistent à durcir la responsabilité pénale pour les organisations impliquées dans le trafic illicite de personnes et la traite. Néanmoins, la mise en place d'un cadre juridique qui garantit les droits de l'homme, quel que soit le statut migratoire d'une personne, est un complément essentiel à la politique d'intégration.

Aspects sociaux

L'apport de services sociaux aux migrants, qui s'effectue souvent en partenariat entre le gouvernement d'accueil et d'autres parties prenantes, notamment la société civile, peut faciliter l'intégration en donnant aux migrants les informations et les ressources nécessaires à leur autosuffisance et à leur interaction réussie avec la société d'accueil. En effet, l'accès aux services sociaux semble être l'indice le plus visible et le plus quantifiable de l'intégration et de la cohésion sociale.

Mais l'intégration sociale ne se limite pas à assurer l'accès à des services tels que l'éducation, le logement et les soins de santé. Elle fait aussi référence à la coexistence quotidienne entre les migrants et la société d'accueil. Cet aspect comprend les interactions structurées et non structurées dans les écoles et les garderies, les magasins, le quartier et les clubs sportifs, ainsi que la participation à la vie politique et à la prise de décisions aux niveaux local et national. Permettre aux migrants d'avoir le sentiment d'appartenir à leur communauté d'accueil et aux réseaux sociaux qui les entourent est un élément important de l'intégration sociale. Une intégration sociale efficace banalise les relations entre les communautés culturellement distinctes, les rendant moins exceptionnelles pour les membres de la société

d'accueil. La cohésion sociale étant un objectif essentiel de l'intégration, il convient de ne pas sous-estimer son importance pour la sécurité et la stabilité sociétales.

Aspects culturels et religieux

La diversité croissante des flux migratoires et l'importance plus ou moins grande accordée à la religion dans les différentes sociétés ont récemment suscité un regain d'intérêt pour la relation entre culture, religion et migration. La diversité culturelle et religieuse s'exprime notamment dans des valeurs et des coutumes, ainsi que dans la langue, l'alimentation et les vêtements, les jours fériés et le type d'éducation religieuse éventuellement dispensée dans les écoles. Les réseaux religieux peuvent fournir des structures d'appui transnationales aux migrants pendant leur voyage. Ils peuvent servir de "havre de familiarité" pour les nouveaux arrivants et aident parfois à combler les lacunes des services sociaux. La religion est une dimension puissante, qui peut avoir un effet déterminant sur l'intégration.

Gérer la coexistence de différentes cultures est l'un des défis majeurs d'une politique d'intégration. Si la diversité résultant de la migration peut être perçue comme dynamisante et enrichissante, elle peut aussi aboutir à des conflits portant sur des valeurs antagonistes, telles que la liberté d'expression et de religion, et peut déboucher sur l'intolérance et la xénophobie. Sensibiliser les migrants et les populations d'accueil à la manière de vivre les différences et cultiver une attitude positive à l'égard de la diversité à long terme sont des stratégies clés de l'intégration culturelle.

PARTIES PRENANTES À L'INTÉGRATION

Pour répondre aux complexités de l'intégration, une approche inclusive peut aider à optimiser les contributions des différentes parties prenantes au processus d'intégration. La définition des intérêts, des rôles et des responsabilités de toutes les parties concernées par l'intégration des migrants peut leur permettre de parvenir à une coordination et à une complémentarité de leurs efforts et rendre possible une stratégie globale cohérente. Il est également nécessaire de définir les rôles de chaque intervenant afin de mettre en place une coopération efficace entre eux car une telle démarche peut renforcer leur sentiment d'appropriation du partenariat.

A l'atelier, les participants ont discuté du rôle du pays de destination, du pays d'origine, des migrants, de la société civile, du secteur privé, des organisations internationales, des syndicats et des médias dans le processus d'intégration et des contributions qu'ils pouvaient y apporter.

Rôle de la société d'accueil

Les sociétés d'accueil ont des rôles multiples à jouer dans la dimension économique de la politique d'intégration. S'il est important d'éviter d'évaluer les migrants uniquement à l'aune de leur utilité économique, leur intégration dans la sphère économique du pays d'accueil n'en est pas moins vitale. Comme l'a résumé un délégué, l'emploi est un élément clé de l'intégration.

L'accès au marché du travail est le premier pas vers l'intégration économique des migrants. De nombreux marchés de l'emploi deviennent de plus en plus exigeants en termes des qualifications requises pour obtenir un travail. Dans le même temps, l'absence de certificats attestant de leurs qualifications ou la non-reconnaissance des documents produits font souvent obstacle à l'emploi. Les participants ont reconnu la valeur de mécanismes d'examen systématiques facilitant l'évaluation et la certification des justificatifs professionnels pour accélérer l'intégration des travailleurs dans la population active. Les accords et les partenariats entre des établissements d'enseignement supérieur de différents pays sont l'un des moyens les plus courants d'organiser une reconnaissance internationale des qualifications. Des arrangements au niveau régional, par exemple dans l'UE, ou dans le cadre d'accords bilatéraux, comme ceux conclus entre l'Espagne et l'Equateur, se sont aussi révélés très efficaces.

Les sociétés d'accueil peuvent créer des mécanismes par une aide réglementaire, financière ou autre permettant aux migrants d'optimiser leur propre potentiel et leur contribution économique à la société d'accueil. L'esprit d'entreprise a souvent été cité comme une caractéristique des travailleurs migrants. La création de formules permettant aux migrants d'investir dans le pays de destination par la création d'entreprises est une étape importante pour assurer leur intégration et leur autosuffisance économiques.

Les autres initiatives comprennent une assistance ciblée aux migrants pour qu'il puissent entrer sur le marché du travail, avec des avantages supplémentaires pour l'économie nationale lorsque ces derniers sont encouragés à travailler dans les secteurs dans lesquels le pays connaît une pénurie de main-d'œuvre. Le Royaume-Uni par exemple exécute un programme spécial visant à attirer de jeunes migrants dans les écoles de médecine. Le Réseau de qualifications professionnelles pour immigrants (BQN) à Berlin est le fruit d'une collaboration entre les autorités administratives, les instituts de formation professionnelle et les organisations d'immigrants ayant pour but d'aider les jeunes migrants des établissements secondaires à choisir une carrière. Il dirige les jeunes vers des dispositifs d'apprentissage afin d'éviter

qu'ils n'abandonnent leurs études et les oriente vers des secteurs dans lesquels les migrants sont sous-représentés, essentiellement les médias, la banque et la fonction publique.

En même temps, plusieurs participants ont déclaré que la société d'accueil avait l'obligation de protéger ses propres communautés défavorisées et ses travailleurs peu qualifiés. A cette fin, les sociétés d'accueil peuvent mettre en place des programmes de recyclage, des initiatives de création d'emplois ou une protection réglementaire pour préserver le bien-être de sa propre main-d'œuvre, évitant ainsi l'apparition d'un sentiment d'animosité envers la communauté des migrants.

Le processus d'intégration doit s'inscrire dans un cadre juridique qui protège les migrants contre les pratiques préjudiciables et discriminatoires. Il est indispensable qu'un migrant se sente en sécurité et puisse avoir recours à des moyens juridiques pour pouvoir s'intégrer pleinement dans la société d'accueil. C'est au pays de destination qu'il incombe d'élaborer une structure juridique globale qui protège les droits de l'homme des migrants et fasse respecter les principes antidiscriminatoires.

Plusieurs participants ont instamment demandé la création d'une structure juridique plus forte qui donnerait des droits affirmatifs aux migrants, notamment dans le domaine des services sociaux. D'autres ont estimé que la sauvegarde des droits fondamentaux était une protection juridique suffisante pour les migrants et que l'octroi de droits affirmatifs risquait d'aviver le sentiment d'opposition à l'immigration et à l'intégration au sein de la société d'accueil.

La législation de la société d'accueil peut aussi instaurer des normes de travail décentes et codifier les droits fondamentaux de l'homme. L'application de ces normes de travail dans tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture et le travail domestique, où les migrants sont souvent employés, permettrait d'éviter les conditions de travail qui portent atteinte à la dignité humaine. Plusieurs participants ont déclaré soutenir la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Vu l'évolution des schémas migratoires, l'installation permanente et l'acquisition de la citoyenneté n'étant plus la priorité majeure pour de nombreux migrants ou sociétés d'accueil, il convient de trouver d'autres dispositifs juridiques, plus souples. Certains privilèges civiques, comme les droits de propriété et de vote au niveau communal, pourraient être étendus aux migrants sans que cela ne nécessite la citoyenneté à part entière ou n'y aboutisse. Les réfugiés à long terme installés en Tanzanie par exemple se voient accorder des droits fonciers. L'accès à des lopins de terre agricoles et à des parcelles résidentielles leur permet de devenir autosuffisants en matière de production vivrière et donc moins dépendants des services sociaux tanzaniens.

Plusieurs délégués ont ajouté qu'un durcissement des lois sur les migrations, provoqué en partie par l'accent accru mis sur la sécurité, avait encore limité les possibilités de migrer dans la légalité, accroissant le nombre des migrants qui utilisent des filières d'immigration irrégulières et ont souvent recours aux services de passeurs ou tombent aux mains de trafiquants. Une fois arrivés dans le pays de destination, ces migrants se retrouvent en situation irrégulière et doivent prendre un emploi non déclaré, ce qui de nouveau les expose davantage aux violations des droits de l'homme et aux abus, y compris sur le lieu de travail. Des cadres juridiques appropriés peuvent permettre de durcir la responsabilité pénale des trafiquants et des employeurs qui recrutent des travailleurs étrangers en situation irrégulière, tout en offrant une protection aux migrants victimes de situations abusives. La régularisation périodique est un autre moyen, beaucoup plus controversé, d'intégrer les migrants dans le système juridique d'un pays.

Comme l'a souligné un membre du panel, il est essentiel que des mesures soient prises pour que les droits officiels signifient aussi de réelles opportunités sociales. L'intégration sociale est surtout un processus local dans lequel les migrants se fondent dans le tissu social de leur communauté voisine et dans le système local des services sociaux. Le rôle des municipalités et des gouvernements locaux est crucial à cet égard.

Plusieurs pays ont instauré des dispositifs qui utilisent des centres locaux d'appui à l'immigration. Ces centres fournissent un

guichet central pour les migrants qui recherchent une assistance, des informations et des services sociaux. Au Portugal, les Centres nationaux d'appui à l'immigration (CNAI) représentent une interface entre les migrants et l'administration centrale. Ils stimulent et soutiennent aussi le réseau des associations de migrants, promouvant la cohésion et l'intégration sociales. Les centres d'aide permettent aussi de répondre aux besoins très spécifiques de certains groupes de migrants: la Corée, par exemple, a instauré des Centres de ressources pour les femmes migrantes pour faciliter l'intégration des conjointes d'une autre nationalité en Corée.

En outre, de nombreux pays plaident de plus en plus pour une approche intégrée, qui incorpore les mesures d'intégration aux politiques économiques et sociales au sens large. Au lieu de créer une "voie spéciale" pour les migrants, le but est de les inclure le plus possible dans le système social normal. Le Programme de subventions à l'installation (SGP) australien par exemple met les nouveaux arrivants en contact avec les principaux organismes de santé, d'éducation et d'emploi.

La stratégie de cohésion urbaine de Berlin fournit un exemple similaire. Il n'est pas rare que dans les villes, les zones socialement et économiquement défavorisées coïncident avec des quartiers à forte population de migrants. Ainsi, le Programme pour la stabilisation sociale des quartiers à Berlin cible des districts et non pas des nationalités. La politique vise à améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux pour les résidents tant allemands que non allemands, et à promouvoir des initiatives qui favorisent, au sein de la communauté résidente, un sentiment d'appartenance au quartier.

Les projets du Centre pour la migration et l'intégration internationales (CIMI) en Israël insistent de même sur une construction communautaire et un aménagement urbain holistiques, et sur des associations de locataires actives. Le projet éducatif du Costa Rica met l'accent sur les besoins spécifiques tant des enfants migrants du Nicaragua que des enfants costariciens appartenant à un milieu pauvre. Ces stratégies globales, qui répondent aux besoins des migrants comme à ceux d'autres

groupes défavorisés, peuvent empêcher l'apparition d'un sentiment de ressentiment dans la société d'accueil et renforcer la cohésion sociale.

L'âge, le genre et le niveau d'éducation des migrants sont des variables importantes qui doivent être prises en compte dans les actions d'intégration pour que celles-ci soient efficaces. Certains pays ont mis en place des initiatives spéciales pour encourager la participation des jeunes migrants aux activités de renforcement de la cohésion. Les jeunes appartenant à une minorité ethnique sont souvent bilingues et disposent de réseaux transnationaux et d'un savoir-faire culturel qui enrichissent beaucoup les ressources sociales de la société d'accueil.

Pourtant, dans de nombreux pays, le sentiment de marginalisation est très répandu chez les jeunes migrants. L'Australie a répondu aux problèmes que rencontrent les familles et les jeunes migrants à travers ses Services de relations familiales et le Service d'appui aux jeunes nouvellement arrivés (NAYSS). Ces dispositifs fournissent des conseils et une orientation lorsque les relations familiales sont tendues, par exemple en raison de l'évolution des rôles dévolus aux deux sexes ou lorsque les enfants demandent certaines libertés qui sont courantes dans le pays de destination mais qui heurtent la culture et les traditions du pays d'origine.

Les participants ont souligné à maintes reprises que la capacité de parler la langue du pays de destination était l'un des aspects les plus importants de l'intégration. La langue et la communication peuvent aider à nouer des liens entre les migrants et les membres de la société d'accueil et faciliter ainsi l'intégration. De plus, il est important que les migrants continuent à utiliser leur langue maternelle parallèlement à la langue de la société d'accueil. Car sur les plans économique, social et culturel, le pays de destination peut retirer des avantages d'une population multilingue, à tel point que certains pays envisagent parfois d'encourager son développement.

Pour autant, la langue n'est pas un indicateur d'intégration. Elle est au contraire un précurseur de toutes les autres facettes de l'intégration. Elle est à la base des échanges sociaux quotidiens, de la participation à la vie sociale, culturelle et politique de la

communauté d'accueil ; elle conditionne souvent la réussite scolaire et l'accès au marché du travail. Plusieurs participants ont souligné le taux élevé d'abandon scolaire chez les enfants migrants, en partie dû à une maîtrise insuffisante de la langue. Les expériences menées dans des pays tels que la Belgique et l'Allemagne ont montré que les capacités linguistiques des parents pouvaient avoir de fortes répercussions sur les résultats scolaires de leurs enfants. Des initiatives ont été élaborées pour fournir un soutien scolaire aux enfants migrants parallèlement à des initiatives d'apprentissage de la langue et d'intégration générale visant les parents.

La plupart des formations de langue qui s'avèrent efficaces sont spécialement adaptées aux différents besoins des migrants, dont leur âge, leur niveau d'éducation et leur langue maternelle, autant d'éléments qui ont une incidence sur la facilité d'acquisition d'une nouvelle langue. L'Australie par exemple offre à la fois un Programme normal d'anglais pour les migrants adultes (AMEP) et un Programme préparatoire spécial (SPP) destiné aux nouveaux migrants humanitaires qui ont du mal à s'adapter à un enseignement traditionnel. Le Canada a aussi mis en place différents niveaux de formation linguistique, dont les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), la Formation linguistique renforcée (ELT) et les Niveaux de référence linguistique canadiens.

L'intégration culturelle va naturellement bien au-delà de la simple acquisition de la langue. Comme l'a montré l'exemple des migrants nicaraguayens au Costa Rica, même lorsque les migrants et la communauté d'accueil parlent la même langue, des efforts sont nécessaires. L'intégration culturelle fait également référence à la rencontre constante entre différentes cultures dans des environnements tant informels qu'institutionnels. L'Australie par exemple a adopté la Charte du service public dans une société culturellement diverse afin de s'adapter à la diversité culturelle en matière d'apport de services, et elle travaille, à travers son Programme de partenaires communautaires, à prodiguer des soins culturellement adaptés aux personnes âgées. De même, la ville de Berlin a mis en place un programme d' "ouverture interculturelle" des institutions politiques administratives et des services publics afin de les sensibiliser au contexte multiculturel dans lequel ils travaillent.

La tolérance dans la société de destination peut éviter l'isolement défensif des communautés de migrants. Privés de l'acceptation de la société d'accueil, les migrants peuvent se replier au sein de leur communauté et nourrir des sentiments hostiles envers la société d'accueil, creusant ainsi davantage le fossé qui les sépare de cette dernière. Plusieurs délégués ont mentionné l'existence d'un sentiment de marginalisation et de désenchantement parmi certains groupes de migrants. Les migrants de cette catégorie peuvent aussi être plus facilement attirés par le radicalisme religieux.

Les interactions quotidiennes informelles avec la société d'accueil donnent aux migrants l'occasion d'exercer une influence sur leur environnement et de se forger un sentiment d'appartenance à ce milieu, contribuant ainsi à éviter l'isolement et l'extrémisme religieux ou autre. Les participants ont décrit toute une série d'initiatives ciblées menées dans les écoles, dont le "Modelo de la Mediación" costaricien, qui s'attache essentiellement à promouvoir la compréhension, la tolérance et le respect entre les élèves. Le fait de donner aux migrants, en particulier aux jeunes, un rôle dans la société les met à contribution et permet d'éviter l'apparition d'un sentiment de désenchantement et de comportements destructeurs.

Rôle du pays d'origine

Le pays d'origine est un acteur important tout au long du processus migratoire. Par exemple, avant que les migrants ne partent, il peut négocier avec le pays de destination pour codifier les droits et les obligations juridiques de leurs citoyens d'outremer. Il peut aussi faire la publicité de possibilités de travail à l'étranger, recenser les candidats au départ, leur fournir des informations sur les possibilités de migration légales et leur permettre d'acquérir la formation et les qualifications nécessaires. L'Equateur par exemple a conclu un accord bilatéral avec l'Espagne qui donne à ses citoyens un accès privilégié au marché du travail espagnol. Dans le cadre de cet accord, l'Equateur exécute un programme de présélection pour la migration. Avant leur départ, les travailleurs retenus

pour un emploi à l'étranger doivent suivre une formation sur les droits et les obligations qu'ils auront en Espagne et reçoivent des informations sur leur ville de destination et leur lieu de travail.

Les migrants semblent s'intégrer plus facilement dans leur société d'accueil si la préparation à l'intégration peut commencer avant leur départ, dans le pays d'origine. Le Programme philippin d'emploi à l'étranger est l'exemple d'un des programmes les plus efficaces des pays d'origine. Les travailleurs qui souhaitent migrer doivent suivre une formation de départ et pré-emploi spécifique à leur pays de destination qui fournit une présentation générale de la situation de l'emploi, y compris des problèmes potentiels et des mécanismes d'adaptation.

Les organisations internationales peuvent aider les gouvernements à préparer et à exécuter des programmes de formation préalables au départ. Le Programme australien d'orientation culturelle (AUSCO) par exemple est mis en œuvre par l'OIM dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Les sujets enseignés vont des questions juridiques et des particularités culturelles aux aspects pratiques tels que l'utilisation d'appareils, la préparation de repas avec les aliments du pays de destination, et la manière de demander une aide d'urgence. Les participants ont entériné les programmes d'orientation culturelle de l'OIM qui dispensent des connaissances pratiques de base sur les lois et les coutumes du pays de destination, en s'appuyant sur les informations que les Etats souhaitent voir figurer dans ces séminaires. Là encore, il n'existe pas de modèle universel pour l'orientation préalable départ. Celle-ci doit au contraire être spécialement adaptée au profil spécifique du migrant et à la société de destination.

Les pays émetteurs peuvent continuer à soutenir leurs ressortissants pendant le voyage et à leur arrivée dans leur pays de destination. Les Philippines par exemple ont instauré des Centres d'aide au travail dans les ports de sortie pour aider les travailleurs à se procurer les documents nécessaires. En outre, un réseau de consulats et d'ambassades du pays créent une infrastructure utile pour aider les ressortissants qui se trouvent à l'étranger et suivre leur bien-être. Les Philippines ont constitué des Equipes spéciales dans le pays qui travaillent conjointement avec les ambassades

ou les consulats locaux afin d'assurer la protection de leurs travailleurs se trouvant à l'étranger. De même, elles possèdent des Bureaux philippins de l'emploi et du travail (POLO) dans 26 pays et 20 Centres de ressources philippins (FRC) dans le monde entier, qui servent de bureau central pour l'assistance juridique, l'aide en cas de privation de liberté et l'acquisition de qualifications.

L'Equateur est un autre exemple de pays qui a renforcé son système consulaire afin de fournir des services à ses ressortissants se trouvant à l'étranger. Les consulats équatoriens maintiennent à leur tour des liens avec les associations de migrants ainsi que les ONG, les églises et les organisations humanitaires dans le pays de destination afin de créer un réseau d'appui global et accessible pour les migrants.

Le Système intégré d'information sur la migration (IMIS) est un exemple de mécanismes d'aide aux migrants mis en place en collaboration avec le pays d'origine et celui de destination. L'IMIS est géré en partenariat bilatéral entre l'Egypte et l'Italie et conjointement avec l'OIM. Il vise à faciliter la migration légale et l'insertion des travailleurs migrants égyptiens sur le marché du travail italien afin d'améliorer le statut social des migrants dans la société d'accueil, de renforcer leurs liens avec l'Egypte, et de mobiliser les ressources humaines et financières générées par la migration au profit du développement de l'Egypte. Les services offerts aux migrants dans le cadre de l'IMIS comprennent des conseils juridiques, l'apport d'informations sur le pays aux migrants potentiels et l'établissement de réseaux entre les migrants et les ONG.

La reconnaissance et la prise en charge des besoins particuliers des familles des migrants et des personnes à leur charge restées au pays est un autre moyen de soutenir les membres de la diaspora tout en renforçant leurs liens avec les pays d'origine. La migration ayant tendance à suivre de plus en plus des schémas temporaires et circulaires, il est de plus en plus courant que seule une partie de la famille parte. Cette tendance risque de fragiliser les structures familiales et de susciter des tensions sociales si des membres de la famille, en particulier les enfants, restent dans le pays d'origine. Il est important que les gouvernements soient conscients des conséquences potentielles de cette situation et prennent des

mesures en soutenant ces familles dispersées dans le monde entier. Ce soutien peut aussi contribuer à atténuer l'inquiétude des migrants quant au bien-être de leurs proches restés dans le pays et leur permettre de se concentrer sur leur vie dans leur pays d'accueil. En 2001, le gouvernement de l'Équateur a mené des consultations avec les instances de la société civile équatorienne (ONG, églises, universités, associations de migrants), et avec l'OIM et d'autres organisations internationales pour évaluer les répercussions humaines de la migration sur les sociétés d'origine. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de cet aspect de la migration pour la stabilité et le fonctionnement des communautés transnationales.

Les séjours temporaires ou permanents dans le pays de destination n'empêchent pas le migrant de rester engagé envers son pays d'origine. Les immigrants continuent souvent à apporter une contribution à leur pays d'origine, même après un long séjour à l'étranger, par exemple en y transférant des compétences et un savoir-faire, en envoyant des fonds et en y faisant des investissements. Comme l'a confirmé l'expérience individuelle de migrants participant à l'atelier, les migrants bien intégrés à leur pays de destination sont moins vulnérables, ont plus de chances de prospérer et sont donc souvent mieux à même de contribuer au développement de leur pays d'origine. Par exemple, plus la sécurité financière d'un migrant dans son pays de destination est grande, plus il peut aider son pays d'origine par des envois de fonds et des investissements. Par ailleurs, les migrants seront plus enclins à rentrer temporairement ou à long terme dans leur pays d'origine s'ils sont sûrs de pouvoir conserver le statut juridique et social qu'ils ont acquis dans le pays d'accueil. Toutefois, il est important que les efforts déployés par les pays d'origine pour faciliter et encourager l'intégration de leurs ressortissants dans les sociétés d'accueil soient accompagnés de mesures destinées à maintenir leurs liens avec leur pays d'origine.

Si un migrant décide néanmoins de rentrer dans son pays d'origine, les mêmes principes d'intégration s'appliquent pour la plupart au processus de réintégration. Plusieurs délégués ont discuté de leur programme relatif à la réintégration des rapatriés. Un pays d'origine peut prendre plusieurs mesures pour faciliter le retour et la réinsertion des migrants dans la vie économique

et sociale de leur pays d'origine. Par exemple, les réunions organisées régulièrement par les consulats philippins pour leurs ressortissants d'outremer afin de discuter de questions ayant trait à leur intégration dans le pays de destination (connues sous le nom de "Pulong-Pulong") facilitent aussi le maintien de la culture et de la langue philippines pour la deuxième et troisième génération et servent à préparer les migrants à leur éventuel retour aux Philippines. L'Afrique du Sud exécute des programmes destinés à inciter les cadres à revenir sur le marché du travail sud-africain, illustrant la nécessité de générer des perspectives économiques et professionnelles pour les rapatriés.

Les gouvernements ont intérêt à donner aux migrants un rôle dans leur pays d'origine. En permettant à leurs ressortissants de l'étranger de continuer à participer à la vie de leur société d'origine, les pays d'origine peuvent aider les migrants à rester reliés aux réseaux sociaux, économiques, culturels et politiques de chez eux et à maintenir leur sentiment d'appartenance à leur pays d'origine. L'autorisation de la double citoyenneté est une mesure qui peut aider à préserver une certaine loyauté envers le pays d'origine, notamment pour les migrants de longue durée. Le droit de vote pour les ressortissant de l'étranger, tel qu'il a été mis en place par les Philippines et l'Equateur par exemple, peut aussi s'avérer un mécanisme clé pour s'assurer la participation politique des citoyens se trouvant hors des frontières du pays. Cependant, les programmes de vote depuis l'étranger peuvent être très coûteux et politiquement controversés.

A titre d'exemple de mesure destinée à encourager la participation économique des migrants à leur pays d'origine, nous pouvons citer le programme mexicain Trois pour un (Tres por Uno), dans le cadre duquel les gouvernements municipaux, des Etats et fédéral triplent ensemble chaque dollar envoyé de l'étranger par des Mexicains à des fins d'investissement dans des projets de développement dans leur communauté d'origine. De telles initiatives font naître dans la diaspora un sentiment d'appartenance à la vie politique, économique et sociale de leur pays d'origine et renforcent les aspects positifs de la transnationalité.

En résumé, **la préparation au départ, le maintien du contact avec les migrants tout au long de leur voyage et la planification de leur réintégration** sont apparus comme trois des rôles les plus concrets que pouvaient jouer les pays d'origine pour aider à l'intégration et à la réintégration des migrants.

Rôle du migrant

Les migrants apportent un fort potentiel dans les pays de destination, aspect qui n'est pas toujours reconnu par les sociétés d'accueil, voire par les migrants eux-mêmes. De nombreux pays d'immigration traditionnels ont profondément conscience de la valeur inhérente de l'immigration dans une économie mondialisée et pour le maintien de la compétitivité internationale.

Les migrants contribuent souvent à réduire les pénuries de main-d'œuvre sur les marchés nationaux du travail, soit en acceptant des emplois que les ressortissants du pays ne veulent pas occuper, soit en étendant et en complétant la base de qualifications existant dans un pays. L'exemple d'Israël montre que le boom de l'industrie de la haute technologie dans le pays a été en grande partie dû aux immigrants russes et aux rapatriés israéliens de retour des Etats-Unis. Les migrants peuvent aussi contribuer à la société d'accueil par l'innovation et l'esprit d'entreprise qu'ils apportent. Néanmoins, force est de reconnaître que les pratiques de recrutement discriminatoires étant encore très répandues, les migrants n'ont parfois d'autre solution que l'activité indépendante pour se procurer un revenu.

L'évolution démographique dans de nombreux pays développés a aussi abouti à des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs importants de l'économie, comme au Japon dans l'agriculture et la pêche, ainsi que dans l'industrie manufacturière et la construction. En outre, dans beaucoup de ces pays, les populations vieillissantes dépendront de plus en plus de la main-d'œuvre fournie par les migrants dans les professions des soins aux personnes et les services.

De surcroît, les migrants présentent souvent des caractéristiques particulières qui peuvent être particulièrement précieuses pour une société. Par exemple, leurs liens transnationaux et leurs compétences interculturelles, ainsi que leurs connaissances linguistiques seront de plus en plus importants pour l'activité mondiale. La diversité introduite par une population de migrants a des chances de se traduire par un élargissement de l'éventail de la nourriture proposée et des manifestations musicales et culturelles.

Les pays profitent des compétences et des ressources de la population de migrants mais ont parfois du mal à les intégrer d'une manière qui optimise leur potentiel. Les barrières linguistiques sont souvent un obstacle majeur à l'intégration réelle des migrants. Les migrants découvrent aussi fréquemment qu'ils ne peuvent pas réaliser pleinement leur potentiel parce que leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles ne sont pas reconnus dans le pays de destination. Ce qui aboutit souvent au chômage ou au sous-emploi, entre autres lorsque le migrant est forcé de prendre un emploi dans une branche d'activité sans rapport avec son activité antérieure, ce qui se traduit par une utilisation sous-optimale des compétences et des talents existants.

Pour pouvoir réaliser son potentiel dans un pays de destination, un migrant doit s'affirmer. Il doit avant tout apprendre la langue du pays pour faciliter le processus d'intégration et l'accès au marché du travail. Les migrants sont aussi tenus de respecter les lois et les coutumes nationales. Comme l'a fait observer l'orateur représentant la perspective du migrant, à son arrivée dans son pays de destination, il a dû se demander quelles compétences particulières il pouvait offrir et comment y parvenir. Il a conclu qu'il avait une connaissance particulière du groupe autochtone auquel il appartenait, que celle-ci intéresserait la communauté universitaire de son pays d'accueil et que pour communiquer avec cette communauté, il devait apprendre l'anglais, langue maternelle du pays de destination. Non seulement il a réussi à apprendre l'anglais et à apporter une contribution réelle aux connaissances sur son groupe autochtone mais il est ensuite devenu lui-même un universitaire. Il est finalement rentré dans son pays d'origine, où il fait de la politique.

En résumé, les migrants contribuent activement à leur société d'accueil, occupant souvent des niches que délaissent les ressortissants du pays et apportant une valeur ajoutée chaque fois qu'ils le peuvent. Dans un climat propice à l'intégration, les migrants peuvent devenir proactifs et utiliser leur propre initiative pour s'affirmer dans une nouvelle société.

Rôle de la société civile

L'intégration des migrants s'exprime aussi dans les diverses interactions entre ces derniers et le public du pays d'accueil. On entend par là à la fois les relations non structurées, par exemple dans le voisinage immédiat du migrant, et les interactions dans des environnements plus institutionnels, comme à l'école. La société civile, à travers ses diverses structures, représente une multiplicité de perspectives et d'intérêts et peut apporter une contribution importante au processus d'intégration.

Les ONG par exemple ont un rôle majeur à jouer en fournissant aux migrants une assistance directe et pratique dans leur vie quotidienne. Elles suivent aussi souvent les politiques d'intégration et plaident en faveur des droits des migrants. La Fondation Roi Baudouin, fondation belge qui promeut l'intégration et une société multiculturelle, énumère les rôles des ONG dans l'intégration : 1) veiller à ce que les politiques migratoires et d'intégration respectent les droits de l'homme ; 2) veiller à ce qu'elles ne soient pas simplement motivées par un ordre du jour politique mais à ce qu'elles reposent sur une expertise et des réalités ; 3) évaluer l'incidence des politiques sur la perception qu'a le public des nouveaux immigrants ; et 4) mesurer l'efficacité des modèles d'intégration sociale dans une perspective comparative.

Au niveau local, les ONG peuvent aussi traiter de questions qui concernent directement les migrants eux-mêmes. La Fondation Roi Baudouin a exécuté plusieurs projets en partenariat avec d'autres ONG locales, dont un programme pour les jeunes migrants de deuxième et troisième génération et leurs parents. Ce programme visait à renforcer la confiance et le dialogue entre les écoles et les parents, et à associer plus étroitement ces derniers

aux activités scolaires, contribuant ainsi à la réussite scolaire des enfants migrants et à l'intégration sociale des familles. Un autre projet, "Projet moteur", s'est attaché à soutenir l'esprit d'entreprise et la capacité économique des migrants en leur fournissant des subventions pour le démarrage d'entreprises.

En outre, les ONG peuvent faciliter l'organisation de formations sur l'intégration et la compréhension multiculturelle à l'intention des journalistes, des travailleurs sociaux, du personnel éducatif, des fonctionnaires et autres catégories.

Aux niveaux national et international, les ONG sont intervenues en faveur des droits des migrants et ont fait campagne pour des formes de droits "actifs" ou "civils" même en l'absence d'une citoyenneté permanente. Les droits de vote locaux et les stratégies d'éducation civique sont des composantes importantes de ces demandes. Au niveau européen, les ONG ont collaboré au Programme européen pour l'intégration et la migration (EPIM), qui définit les droits et les responsabilités des migrants et des sociétés d'accueil afin de guider l'élaboration de politiques dans le domaine de l'intégration. Un Programme commun pour l'intégration est aussi en cours d'élaboration en tant que cadre conjoint par des ONG au niveau européen.

Les organisations religieuses sont des parties prenantes importantes du processus d'intégration. Elle peuvent aider à briser les barrières de l'isolement et de l'incompréhension qui entourent de nombreux groupes religieux minoritaires, par exemple en favorisant le dialogue et les échanges entre différents groupes religieux et les représentants du gouvernement et de la société civile. Alliées aux médias, les institutions religieuses peuvent jouer un rôle crucial en modelant les attitudes à l'égard de la diversité, en dissipant les fausses idées nourries par la communauté d'accueil et les migrants eux-mêmes, et en favorisant un climat positif pour l'intégration. Les communautés religieuses servent souvent de sanctuaire pour les migrants et de marqueurs d'identité importants parce que les migrants peuvent les associer au pays. L'engagement constructif et actif des sociétés d'accueil envers les groupes religieux est crucial pour exploiter la capacité des groupes à assurer la médiation entre "l'ici" et le "là-bas" de la réalité des migrants. En d'autres termes, bien que les migrants

doivent être intégrés individuellement, il est aussi important que leurs communautés religieuses le soient collectivement. Cette intégration collective peut permettre d'éviter un repli défensif conduisant à l'isolement et au développement de ghettos ethno-religieux. Il est essentiel pour la cohésion sociale au sens large que les migrants sachent que leur culture et leur religion sont acceptées et appréciées dans leur nouvel environnement.

En outre, les organisations religieuses peuvent aussi assumer des fonctions pratiques, telles que faciliter l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux services juridiques, ou assurer une formation linguistique ou professionnelle.

Enfin, les associations de migrants fonctionnent comme réseaux de soutien importants pour les migrants dans de nombreux pays. Les grandes diasporas déjà bien installées notamment ont tendance à avoir des associations actives et bien organisées qui défendent les droits et les intérêts de la diaspora. Dans plusieurs pays, les associations de migrants qui travaillent au niveau national assument un rôle consultatif auprès du gouvernement, le conseillant sur les politiques de migration et d'intégration et autres questions sociales. Les associations de migrants jettent aussi des ponts entre les communautés de migrants et la société d'accueil, par exemple en sensibilisant cette dernière aux réalités de la vie du migrant et en embrassant toute la diversité culturelle. Un participant a mentionné l'exemple des communautés égyptiennes à l'étranger qui font des efforts pour créer un réseau entre les émigrés et renforcer leurs liens avec leur pays d'origine, tout en promouvant une image positive de la culture égyptienne. La création par les communautés de migrants d'occasions d'interactions quotidiennes et de rencontres informelles entre les migrants et les communautés d'accueil est aussi extrêmement importante pour la réussite de l'intégration.

Rôle du secteur privé

Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre de la politique d'intégration. Concernant la dimension juridique de l'intégration, les employeurs du secteur privé

sont tenus de respecter les droits des travailleurs et des normes équitables de travail, ce qui contribue à protéger les migrants. En s'engageant en faveur de pratiques de recrutement non discriminatoires, les entreprises peuvent donner aux migrants des chances égales sur le marché du travail et faciliter leur intégration au sein de la communauté par les interactions qui ont lieu sur le lieu de travail. Les entreprises ont aussi un rôle à jouer en reconnaissant ouvertement la valeur de la main-d'œuvre étrangère et la contribution vitale qu'apportent les migrants qualifiés et non qualifiés à de nombreux secteurs de l'économie, améliorant ainsi la perception des migrants par le public.

De nombreuses entreprises privées opèrent à l'échelle internationale et une forte proportion de leurs collaborateurs travaillent ailleurs que dans leur pays d'origine. Le personnel de Proctor & Gamble (P&G) à Genève par exemple comprend 65 nationalités différentes. Comme de nombreuses multinationales, P&G ne déplace pas seulement des travailleurs dans le monde entier mais aussi des familles entières. Pour optimiser la productivité de ses collaborateurs et réduire le nombre d'affectations à l'étranger qui échouent pour des raisons personnelles, l'entreprise a mis sur pied un programme d'intégration pour ses collaborateurs et leur famille. P&G a mis en place de nombreuses initiatives pour aider ses collaborateurs et leur famille à se sentir à l'aise dans leur nouveau pays. A Genève, ces initiatives comprennent des cours de français, une aide à la poursuite de leur carrière par les conjoints et une assistance dans la recherche d'un logement et d'écoles pour les enfants. Les collaborateurs et leurs familles peuvent choisir les éléments du programme d'aide à l'intégration proposé par P&G dont ils veulent bénéficier. Certains participants ont remarqué que dans la mesure où l'entreprise s'efforçait d'entretenir la même culture d'entreprise dans tous ses bureaux, les collaborateurs n'étaient peut-être pas aussi enclins à s'intégrer dans la communauté locale. D'autres ont fait observer que si P&G était un modèle d'intégration d'entreprise, c'est aux familles des collaborateurs que profitaient les programmes d'intégration. Car à l'instar d'autres groupes de migrants, ces familles ne bénéficiaient pas d'une culture d'entreprise commune et avaient besoin d'une aide à l'intégration.

Plusieurs délégués ont souligné que Proctor & Gamble n'était pas nécessairement représentatif des problèmes que rencontrent la plupart des travailleurs migrants parce qu'elle avait affaire à un personnel hautement qualifié. Toutefois, certaines initiatives de P&G peuvent néanmoins fournir des idées qui pourraient être appliquées dans le contexte de travailleurs moins qualifiés. Quel que soit le niveau de qualification et le type d'employeur, les délégués ont généralement été d'avis que les migrants apportaient de nouvelles qualifications, de l'innovation et le désir de travailler dans les pays de destination. Les entreprises sont fortement intéressées par la contribution que les travailleurs migrants étrangers, qu'ils soient cadres ou moins qualifiés, peuvent apporter dans de nombreux secteurs de l'économie. Cependant, il importe de ne pas oublier que les migrants ne sont pas de simples réservoirs de main-d'œuvre mais qu'ils sont des êtres humains qui viennent dans le pays d'accueil non seulement avec leurs compétences et leurs connaissances mais aussi avec des buts et des aspirations, des opinions et des affiliations politiques, un héritage et des traditions culturelles, et dont l'interaction avec la société locale doit donc être prise en compte et facilitée. Les partenariats entre les gouvernements et le secteur privé, qui bénéficie fortement du travail des migrants, peuvent déboucher sur une situation "gagnant-gagnant", avec des avantages pour les deux parties, tout en contribuant à assurer l'intégration réussie des migrants sur les marchés du travail et dans les sociétés de destination.

Rôle des organisations internationales

Fortes de leur expérience des situations migratoires et de l'intégration dans divers pays, bon nombre d'organisations internationales sont bien placées pour prodiguer une assistance consultative, avec notamment la comparaison de différents modèles d'intégration et le recensement des bonnes pratiques. Lors de l'atelier, les participants ont dit à quel point ils appréciaient des organisations telles que l'OIM, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) pour la contribution précieuse qu'elles apportaient aux discussions par leurs observations et leurs recommandations concernant les politiques et les pratiques d'intégration.

Les organisations internationales peuvent apporter un appui considérable aux gouvernements et autres parties prenantes dans la mise en oeuvre de leur politique d'intégration, notamment en matière de renforcement de capacités. L'OIM a été citée comme partenaire précieux pour traiter les problèmes d'intégration, à tous les stades du processus migratoire. Elle prépare et anime une formation préalable au départ au nom des pays de destination et aide ceux d'origine à maintenir des liens avec leurs ressortissants, par exemple en surveillant et en organisant des élections à l'étranger et en facilitant les retours volontaires. Ses autres activités comprennent des projets d'intégration sociale et économique, comme le programme de formation professionnelle pour les jeunes immigrants en Estonie qui se battent pour trouver un emploi. De même, un projet en Russie fournit une assistance directe aux entreprises de migrants en leur octroyant des micro-crédits visant à renforcer leur autosuffisance et à promouvoir leur intégration locale. Certains programmes d'intégration de l'OIM sont spécialement adaptés à des groupes de migrants particuliers, comme les Roms de République tchèque et de Pologne victimes d'exclusion sociale. Un autre projet vise à renforcer les mécanismes de soutien dont peuvent bénéficier les travailleurs philippins en Italie et à faciliter leur intégration dans la société italienne. L'Organisation fournit aussi aux Etats des occasions d'échanger des informations et des expériences et de repérer les bonnes pratiques de gestion migratoire, y compris concernant la politique d'intégration.

Pour sa part, l'OIT met fortement l'accent sur l'intégration par l'emploi. Depuis 1991, l'Organisation a étudié les pratiques nationales en Europe et en Amérique du Nord pour recenser les cas de discrimination dans l'accès à l'emploi et élaborer des réponses possibles. Le projet "Promouvoir l'égalité dans la diversité : intégration en Europe" a été lancé par l'OIT en 2004 en partenariat avec de nombreuses organisations et institutions nationales et internationales, comme la Commission des églises auprès des migrants en Europe (CEME), la Confédération irlandaise des entreprises et des employeurs et le Centre d'innovation sociale en Autriche. Ce projet vise à lutter contre la discrimination contre les travailleurs migrants et à promouvoir leur intégration. Il fournit aux décideurs politiques un recueil des pratiques relevées ainsi que des guides sur les mesures et les activités antidiscriminatoires et d'intégration à l'intention des employeurs et des syndicats.

Des organisations telles que la FISCRCR peuvent compléter la capacité de service social du pays d'accueil. Lorsque les migrants sont exclus de certains des mécanismes d'appui habituels, par exemple en raison de leur statut irrégulier, la FISCRCR peut aider à répondre à leurs besoins en matière de services sociaux. Les organisations humanitaires sont souvent le premier port d'attache des migrants nouvellement arrivés ou en détresse et peuvent jouer un rôle en plaidant pour la prise en compte des besoins des groupes de migrants vulnérables.

Rôle des syndicats

Le travail des syndicats englobe des aspects qui concernent tous les travailleurs, nationaux et étrangers, dont le paiement régulier des salaires, les augmentations, la fourniture de prestations sociales et le respect des normes du travail. Les syndicats s'attachent généralement à protéger les intérêts de leurs membres et des travailleurs dans les pays où ils sont implantés. Les migrants pourraient tirer profit de l'affiliation à un syndicat dans la mesure où ils peuvent être très exposés à l'exploitation et autres pratiques extrajudiciaires aux mains des employeurs, notamment ceux qui se trouvent en situation irrégulière.

Pourtant, comme le souligne le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres - Organisation régionale africaine (CISL-ORAf), les statuts des syndicats sont souvent muets sur les droits des travailleurs migrants. Cette lacune s'explique peut-être en partie par le conflit potentiel entre les travailleurs nationaux peu qualifiés et les migrants qui font le même type de travail. En outre, les migrants hésitent parfois à se syndiquer. Le manque de confiance et d'information peut empêcher que se nouent des partenariats importants entre les syndicats nationaux et les travailleurs migrants.

Malgré ces obstacles, certains avancent que les syndicats ont la responsabilité d'organiser tous les travailleurs, y compris les migrants, et de protéger leurs droits et leurs intérêts. A cette fin, les syndicats au niveau national sont parfois impliqués dans la formulation de la politique nationale du travail et sont en mesure

de plaider pour l'adoption de politiques d'intégration qui protègent aussi les droits et les intérêts des travailleurs migrants.

Plusieurs syndicats affiliés à l'ORAf ont élaboré des plans d'action pour la protection des travailleurs migrants. Le représentant de la CISL-ORAf à l'atelier a attiré l'attention sur l'enquête annuelle de la CISL sur la violation des droits des syndicats et des droits de l'homme, ainsi que sur son plan d'action intitulé "Les syndicats disent non au racisme et à la xénophobie". Une initiative similaire a été lancée par le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), qui anime des programmes contre le racisme et la xénophobie impliquant les travailleurs et les communautés. Les syndicats ont donc un rôle à jouer en créant de meilleures conditions pour l'intégration sociale, économique et juridique des travailleurs migrants.

Rôle des médias

On ne saurait sous-estimer le rôle et l'impact des systèmes d'information et de communication modernes et des grands médias sur l'opinion publique. Les médias s'intéressent de plus en plus à la migration depuis quelques années et il convient de veiller à ce que leurs comptes rendus soient précis, justes et impartiaux.

Les participants ont commenté le rôle des médias en tant qu'interlocuteur entre les décideurs politiques et le public. Les décisions prises par les gouvernements nationaux en matière de migration et d'intégration semblent parfois ne pas trouver d'écho sur le terrain et en raison de leur portée effective, les médias peuvent être bien placés pour diffuser des informations sur la motivation profonde qui se cache derrière certaines décisions politiques, renforçant ainsi leur acceptation au sein du public.

Les médias peuvent aussi aider à dissiper les nombreux mythes qui entourent la migration. Plutôt que d'exacerber l'hostilité populiste envers les migrants et de jouer sur les stéréotypes, ils peuvent contribuer à forger une image plus exacte et plus réaliste de la migration dans la société, notamment concernant les

hypothèses relatives aux répercussions économiques qu'entraînent les travailleurs migrants sur la communauté d'accueil. Par exemple, ils peuvent aider la population locale à comprendre le besoin économique auquel répondent les travailleurs migrants sur le marché du travail et contribuer ainsi à une meilleure compréhension des politiques nationales.

Les médias peuvent notamment faire reculer les fausses idées sur les migrants en ne cédant pas à la tendance fréquente consistant à les faire apparaître comme des criminels, sapant ainsi la cohésion sociale et les efforts d'intégration. La Fédération internationale des journalistes par exemple a publié une série de principes directeurs sur la manière de rendre compte des questions migratoires et liées à l'asile, afin que les statistiques sur la migration soient rapportées avec exactitude, soient correctement interprétées et placées dans leur contexte, et présentent une image objective des migrants et des réfugiés au public. Une présentation authentique et positive des migrants par les médias peut avoir une incidence marquée sur le discours social sur la migration, atténuant ainsi les préjugés et permettant une meilleure intégration.

Enfin, les participants ont souligné que les médias pouvaient favoriser un dialogue social constructif et fournir un forum à l'interaction culturelle. Les programmes de sensibilisation culturelle expliquant l'histoire ou les coutumes d'un groupe de migrants aident à lutter contre la xénophobie et le racisme dans la société d'accueil. De même, les manifestations culturelles et les programmes médiatiques qui informent les migrants sur les événements et les évolutions qui se produisent dans leur pays d'origine peuvent contribuer à préserver les liens entre les membres de la diaspora.

PARTENARIATS ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes à l'intégration sont diverses. Les gouvernements, le secteur privé, les médias, les écoles, les organisations religieuses, les ONG et les associations de migrants peuvent tous apporter une contribution importante et complémentaire au processus d'intégration. Les partenariats sont essentiels pour traiter les dimensions complexes de l'intégration d'une manière globale, ce qui nécessite une approche associant non seulement l'ensemble du gouvernement, mais aussi l'ensemble de la société.

Partenariats intragouvernementaux

Les partenariats intragouvernementaux sont cruciaux pour la cohérence politique. Une coordination et une coopération efficaces au sein du gouvernement garantissent que les décisions politiques relatives à l'intégration tiennent dûment compte de toutes les dimensions de l'intégration, par exemple en englobant les perspectives du ministère de l'intérieur, du ministère du travail, du ministère des affaires sociales, du ministère des affaires étrangères et autres instances concernées. Les partenariats intragouvernementaux peuvent renforcer la coopération au niveau technique afin d'éviter les doublons et de permettre une utilisation plus efficace des ressources. En outre, l'accès des migrants aux services sociaux se trouve facilité si les divers services sont bien coordonnés. Les partenariats efficaces sont donc bénéfiques pour le gouvernement et le migrant et renforcent la capacité globale d'intégration du pays.

L’Australie a reconnu la nécessité d’une coordination intragouvernementale en matière d’intégration en instaurant le Comité interdépartemental composé de seize chefs d’agences fédérales qui jouent un rôle dans l’apport de services d’installation aux migrants humanitaires. Au Portugal, les Centres nationaux d’appui à l’immigration (CNAI) regroupent les garde-frontières, les fonctionnaires de la sécurité sociale, les inspecteurs généraux du travail, les ministères de la santé et de l’éducation, représentant ainsi un large partenariat intragouvernemental et interinstitutions. De même, le “Masad Klita” en Israël est une collaboration stratégique entre les ministères de l’intégration des migrants, des affaires sociales, du logement et de l’éducation, les associations de migrants et les ONG.

Il convient aussi de conclure des partenariats qui renforcent la cohérence et la coordination entre les différents niveaux de gouvernement, notamment dans les systèmes fédéraux et décentralisés. En Allemagne, les villes et les Länder ont publié des programmes de politique d’intégration et une compétition nationale a été organisée pour comparer les différentes politiques d’intégration et récompenser celles ayant donné de bons résultats. Comme l’ont confirmé plusieurs délégués, la politique nationale doit être reliée à la politique locale d’une manière qui optimise les synergies entre les différents niveaux de gouvernement.

Dans la plupart des pays, le cadre de la politique d’intégration est défini par le gouvernement fédéral et mis en œuvre à l’échelon local. Toutefois, les discussions de l’atelier ont aussi suggéré un modèle plus ascendant dans lequel les responsables politiques municipaux et locaux décideraient des droits civiques et des responsabilités supplémentaires dont pourraient jouir les migrants au niveau local, décisions qui seraient ensuite reprises dans la politique nationale.

Vu la diversité des structures étatiques, chaque pays devra trouver une formule différente pour instaurer une cohérence intragouvernementale. Néanmoins, l’intégration se déroulant en grande partie à l’échelon local, les partenariats qui tirent des enseignements du niveau local pour les appliquer à l’échelon national amélioreraient probablement la formulation de la politique d’intégration.

Partenariats entre gouvernements

Les partenariats intergouvernementaux prennent souvent la forme d'accords bilatéraux entre pays d'origine et de destination pour organiser la migration régulière et ordonnée, et parfois faciliter l'intégration. Par exemple, l'accord bilatéral susmentionné entre l'Espagne et l'Equateur donne aux citoyens équatoriens un accès privilégié au marché du travail espagnol. Un certain nombre de participants ont estimé que les accords bilatéraux étaient des mécanismes efficaces pour répondre aux besoins migratoires des pays d'origine comme de ceux de destination et fournir une protection aux migrants. En ouvrant des voies légales pour la migration, les accords bilatéraux peuvent aussi contribuer à réduire la migration irrégulière et aider ainsi à maîtriser les risques qui y sont associés pour les migrants comme pour les sociétés. Réciproquement, les migrants en situation régulière sont alors mieux à même de s'intégrer dans la société de destination.

Les accords bilatéraux préparent souvent les migrants avant leur voyage et prévoient parfois un processus de sélection dans lequel le pays d'origine et celui de destination peuvent coopérer pour sélectionner les migrants potentiels et préparer les candidats avant le départ. Dans le pays de destination, des structures peuvent être mises en place pour protéger le migrant et faciliter son insertion dans sa nouvelle société et son nouveau lieu de travail. En outre, des dispositions sont généralement prévues pour le retour.

De nombreux pays d'immigration traditionnels, qui continuent souvent à connaître une migration surtout définitive, nouent des partenariats avec les pays d'origine. Le programme canadien d'immigration et d'intégration par exemple comprend des services préalables au départ en coopération avec les pays d'origine, exécutés via "Orientation canadienne à l'étranger", "Se rendre au Canada Portail sur l'immigration" et "Le Canada et les nouveaux arrivants". Ces services mettent l'accent sur la sélection et la préparation préalable à l'arrivée et reposent sur l'idée que l'intégration commence dans le pays d'origine.

Dans ce contexte, on notera également les partenariats régionaux entre les pays dont les schémas migratoires sont fonction de liens géographiques, culturels ou linguistiques. Par exemple, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), alliance de huit pays de langue portugaise, est engagée dans la formulation de politiques d'intégration nouvelles et flexibles. Autre exemple : la coopération entre la Fédération de Russie et les pays d'origine de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) pour organiser l'octroi de documents avant le départ, la remise d'un carton de rendez-vous avec un employeur et de l'argent pour les dépenses de voyage. L'initiative " Patria Grande" lancée par l'Argentine en 2005 a été un effort conjoint des pays du marché commun sud-américain (MERCOSUR) et d'autres pays associés pour accorder le droit de se déplacer sans visa et un permis de résidence de deux ans à tous les ressortissants des pays respectifs.

Partenariats avec le secteur privé

Les partenariats entre le secteur privé et les gouvernements peuvent donner des résultats probants dans de nombreuses sphères de l'intégration mais sont particulièrement importants pour l'intégration économique des migrants. Le secteur privé est un partenaire idéal pour les gouvernements pour évaluer les pénuries existant sur le marché national de l'emploi et prendre des décisions en matière de recrutement. Les incitations aux entreprises elles-mêmes sont substantielles dans la mesure où celles-ci ont tout à gagner d'une migration bien organisée et de migrants bien intégrés.

Les entreprises peuvent apporter une contribution précieuse à la formulation des politiques d'intégration. En outre, elles sont des acteurs clés dans l'application des obligations juridiques s'y rattachant, en particulier concernant les droits des travailleurs et les normes de travail. Le secteur privé peut aussi aider les gouvernements à élaborer des politiques éducatives et de formation qui visent à attirer un plus grand nombre de migrants dans les secteurs de l'économie qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. Cette démarche profite non seulement aux

sociétés, aux économies et aux migrants mais joue aussi un rôle non négligeable dans l'intégration car elle permet aux migrants de pouvoir prétendre à un emploi et de devenir autosuffisants, et renforce leur image auprès du public en tant que contributeurs importants au marché du travail.

Les partenariats entre les pays de destination et les entreprises peuvent instaurer des canaux privilégiés pour des recrutements légaux et des programmes permettant aux migrants d'avoir facilement accès à l'emploi et aux services sociaux. Par exemple, plusieurs entreprises privées en Espagne participent au dispositif de migration de main-d'œuvre entre l'Equateur et l'Espagne. Certaines firmes partenaires de cette initiative, comme la Corte Inglés en Espagne, proposent leur propre formation à l'arrivée du migrant en Espagne, les préparant à leur vie dans ce pays et leur fournissant des informations sur leur lieu de travail avant le début du contrat.

Les pays d'origine nouent également des partenariats efficaces avec le secteur privé pour la préparation préalable au départ et pour faciliter l'intégration économique des rapatriés. Aux Philippines, les réunions d'orientation préalables au départ sont mises en oeuvre en partenariat avec les entreprises philippines et animées par des services du gouvernement local, exemple de partenariat réussi entre le gouvernement central, les autorités locales et le secteur privé. De même, le " Home Coming Revolution Project" d'Afrique du Sud a été lancé à l'initiative du Gouvernement sud-africain et du Royaume-Uni (en tant que l'un des principaux pays de destination des Sud-africains) et est financé par le secteur privé. Il fait également partie d'un partenariat plus large entre le public et le privé, la "Joint Initiative on Priority Skills Acquisition", qui allie des actions axées sur le retour des ressortissants et l'immigration des étrangers.

Les perspectives économiques, le travail et le fait de gagner sa vie étant des composantes majeures de l'intégration, il existe de nombreuses possibilités de partenariats entre le gouvernement et le secteur privé qui pourraient gérer plus efficacement cet aspect de la migration et de l'intégration.

Partenariats avec la société civile

Les partenariats avec la société civile sur des questions d'intégration peuvent être extrêmement efficaces aux niveaux local, national et international. C'est pourquoi la Fondation Roi Baudouin plaide en faveur d'une coopération et d'une négociation entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux à divers niveaux de gouvernement. Les organisations de la société civile peuvent être des médiateurs importants entre les migrants et la société, et entre les migrants et les décideurs politiques. De nombreux atouts les prédisposent à participer à toutes les dimensions de l'intégration.

Premièrement, les contacts souvent fréquents et directs qu'entretient la société civile avec les migrants en font une source d'information utile sur les réalités, les problèmes et les besoins quotidiens de ces derniers. Les partenariats avec la société civile peuvent donc apporter une contribution précieuse à la formulation de la politique. Cet aspect est reconnu par la ville de Berlin, dont le Conseil consultatif national pour l'intégration et la migration associe, consulte et soutient activement les organisations de migrants.

Plusieurs remarques faites à l'atelier ont souligné l'efficacité des ONG dans l'apport de services sociaux aux migrants et la défense de leurs droits. L'Equateur et les Philippines ont délibérément intégré le réseau des associations de migrants ainsi que les communautés religieuses et les ONG à la fourniture de services à leurs ressortissants se trouvant à l'étranger. De même, les Centres nationaux portugais d'appui à l'immigration s'attachent à mettre en contact leurs clients avec les associations de migrants existantes.

En outre, les ONG et autres groupes de la société civile sont bien placés pour élaborer et mettre en œuvre des projets locaux qui favorisent l'intégration. En Australie par exemple, les organisations communautaires peuvent proposer des projets qui répondent aux besoins du terrain et reçoivent des subventions gouvernementales en vue de leur exécution. Le programme "Vivre en harmonie"

fournit notamment une assistance financière aux communautés afin de promouvoir la cohésion et la tolérance communautaires et de lutter contre le racisme, et est destiné par exemple aux écoles, aux groupes de scouts et aux associations sportives.

Les ONG peuvent aussi participer à des partenariats plus étendus entre elles-mêmes et avec d'autres acteurs. Les projets de "Fonds européen d'intégration" et de "Programme commun pour l'intégration" sont deux exemples donnés par des ONG qui tentent par là de mettre en commun leurs expériences et de nouer des partenariats avec les gouvernements européens pour élaborer des stratégies d'intégration plus efficaces. De même, la Croix-Rouge britannique a mis en relation les autorités de Liverpool avec des jeunes de Lagos, au Nigéria, via Internet. Cette initiative a permis aux fonctionnaires britanniques de mieux connaître le contexte culturel et les conditions socioéconomiques des migrants nigériens se trouvant au Royaume-Uni et les a aidés à approfondir leur compréhension de certaines différences culturelles et de conflits qui les avaient opposés à de jeunes Nigériens à Liverpool. Une opération similaire a été menée entre la Croix-Rouge britannique et le Croissant-Rouge pakistanais afin de se faire une meilleure idée des besoins et des conditions des communautés pakistanaises installées au Royaume-Uni.

Partenariats avec les médias

Il existe un dernier domaine dans lequel pourraient se nouer des partenariats très puissants entre les médias et les autres parties prenantes. La capacité des médias d'influer sur la perception qu'a le public des migrants en les représentant soit comme un atout soit comme un fardeau pour la société d'accueil peut avoir un effet décisif sur l'intégration et la cohésion sociale. Pour cette raison et pour d'autres, les participants ont estimé que les médias étaient un partenaire important du processus d'intégration.

Le rôle des médias peut être double : d'une part, ils peuvent aider les gouvernements, les associations de migrants et autres organisations de la société civile à diffuser des informations

exactes et objectives sur les réalités de la migration. En dépeignant l'aspect humain de la migration ainsi que les côtés positifs de la diversité et du multiculturalisme, les médias peuvent apporter une pierre supplémentaire aux efforts d'intégration déployés par d'autres. Le Portugal par exemple a fait état de plans spécifiques visant à sensibiliser les médias à leur responsabilité importante dans ce domaine.

D'autre part, les médias offrent une voie de communication avec les migrants eux-mêmes. Internet et les médias tels que les journaux importés des pays d'origine aident les diasporas à rester en contact avec leur pays. Dans ceux qui comptent des communautés immigrées importantes et bien établies, des médias spécialisés ont souvent vu le jour pour répondre aux besoins de ces groupes spécifiques en traitant de sujets relatifs au pays de destination dans leur langue maternelle. Enfin, les programmes bilingues peuvent aider les migrants à apprendre une langue et permettre aux membres de la société d'accueil d'avoir accès à la langue, à la culture des migrants et aux questions qui les concernent. De tels programmes peuvent contribuer fortement à la compréhension entre cultures et à l'intégration sociale et culturelle.

Un certain nombre d'intervenants ont mentionné le pouvoir des médias et la nécessité de conclure des partenariats solides entre les médias et les autres parties prenantes, dont les gouvernements, les organisations culturelles et le secteur privé. Les partenariats avec les médias peuvent contribuer à une meilleure compréhension des politiques gouvernementales et des répercussions économiques de la migration et de l'intégration, et encourager la tolérance, facilitant ainsi l'intégration.

CONCLUSION

Comme l'ont clairement montré les discussions de l'atelier, l'intégration est un thème de plus en plus important pour un nombre croissant de pays dans le monde entier. L'hétérogénéité résultant de la migration fait que les sociétés sont de plus en plus nombreuses à être confrontées à des questions fondamentales concernant leur fonctionnement, leur propre perception et les valeurs qui assurent leur cohésion. Cependant, de par leur nature, les sociétés sont en constante évolution à de multiples égards et les transformations provoquées par la migration peuvent être bénéfiques et enrichissantes.

Malgré les avantages que peut apporter la migration, les modifications du tissu social qui en découlent doivent néanmoins être gérées afin d'assurer un fonctionnement efficace de la société et de maintenir la cohésion et l'harmonie sociales. L'intégration recoupe de nombreux secteurs de la société et touche les sphères économique, juridique, sociale, culturelle et religieuse. Une intégration efficace passe par des interventions politiques conscientes dans chacun de ces secteurs.

L'intégration est une question tout autant personnelle que sociétale. Si les concepts de loyauté et d'appartenance sont propres à l'individu, la manière dont les migrants définissent leur affiliation à une société est importante pour leur intégration dans la société d'accueil. Les identités transnationales peuvent établir un lien entre les pays d'origine, ceux de destination et les migrants, et s'avérer bénéfiques pour tous. Cet atelier a permis de mettre en évidence diverses mesures pouvant être mises en oeuvre par les sociétés d'origine comme par celles d'accueil pour faire de la transnationalité une réalité concrète.

L'atelier a montré qu'une approche globale de l'intégration présentait de nombreux avantages. Les stratégies holistiques peuvent répondre aux préoccupations de différents groupes, renforçant ainsi la cohésion sociale. Dans le même temps, les besoins particuliers des migrants et des différents groupes de migrants doivent être pris en considération dans le cadre de politiques nuancées qui tiennent compte de facteurs tels que l'âge, le sexe, l'éducation, l'origine linguistique, les divers schémas migratoires et la durée du séjour dans le pays de destination.

En outre, pour faire droit aux multiples complexités de l'intégration, les partenariats entre différentes parties prenantes peuvent aider à couvrir tous les domaines très efficacement. Les partenariats soulignent aussi la responsabilité commune de l'intégration qui existe entre les différentes parties à ce processus. Ceux conclus au sein du gouvernement assurent une plus grande cohérence politique, tandis que ceux entre gouvernements communiquent les intérêts et les priorités des pays tant d'origine que d'accueil, et permettent une meilleure gestion des flux migratoires et des processus d'intégration. Les partenariats avec le secteur privé sont particulièrement importants pour la dimension économique de l'intégration. Les syndicats, les médias et les organisations internationales ont des rôles multiples à jouer en tant que médiateurs entre les migrants et autres intervenants. Enfin, grâce à ses contacts étroits avec les migrants, la société civile est bien placée pour mener des actions d'intégration locales et jeter des ponts entre les migrants, les sociétés d'origine et d'accueil et autres intervenants concernés.

Il n'existe pas de modèle unique de politique d'intégration. Comme il est ressorti de l'atelier, différents pays ont mis sur pied des solutions et des stratégies différentes et novatrices pour relever le défi de l'intégration. Vu le vaste éventail de perspectives et d'expériences existantes, les pays et autres parties prenantes ont beaucoup à apprendre les uns des autres. Ces perspectives et ces expériences pourraient être rassemblées pour servir de base de connaissances à la formulation et à la mise en oeuvre de stratégies d'intégration spécifiques. Dans la mesure où les sociétés évoluent et se transforment constamment et où les schémas migratoires ne manqueront pas de continuer à évoluer eux aussi, tous les acteurs concernés doivent s'engager à œuvrer ensemble à l'élaboration et à l'ajustement de stratégies d'intégration.

PARTIE II :
ORDRE DU JOUR DE
L'ATELIER ET DOCUMENT
DE TRAVAIL



OIM Organisation Internationale pour les Migrations

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION
ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THÈME

**MIGRANTS ET SOCIÉTÉS D'ACCUEIL:
DES PARTENARIATS PROMETTEURS**

12-13 juillet 2006

ORDRE DU JOUR FINAL

“Le défi, pour les décideurs politiques, est de permettre aux migrants de trouver un équilibre entre leur culture d'origine et un sentiment d'appartenance à leur nouvelle société, fondé sur l'adhésion à ses valeurs fondamentales et à ses institutions.”

(Éléments essentiels de gestion des migrations (EEGM), Section 3.6, page 5)

12 juillet 2006 1ère journée

9:00-10:00 ENREGISTREMENT

10:00-10:30 REMARQUES DE BIENVENUE
Brunson McKinley,
Directeur général de l'Organisation
internationale pour les migrations (OIM)

**EXPOSÉ INTRODUCTIF DE L'OIM :
PLANTER LE DÉCOR**
Michele Klein Solomon, Directrice du
Département de Politique et recherche en
matière migratoire, et de Communication, OIM

*Inscrire le débat sur l'intégration comme étant ouvert
à la diversité des approches politiques, juridiques
et techniques, et non enfermé dans un modèle «*

idéal » universel. Types de migration nouveaux et traditionnels: La migration permanente reste d'actualité, mais une tendance croissante se manifeste en faveur d'autres types: migrations temporaires, circulaires et multidirectionnelles. La nature changeante de l'intégration.

10:30-13:00

PANEL 1: QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR INTÉGRATION DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI?

Président : Paul de Guchteneire, Chef de la Section des Migrations internationales de l'UNESCO

DÉFINITION ET MESURE DE L'INTÉGRATION

Bernardo Sousa, Chef de Cabinet du Haut-Commissaire pour l'Immigration et Minorités ethniques, Présidence du Conseil des ministres (Portugal)

L'intégration est un concept à facettes multiples pouvant présenter des aspects sociaux, économiques, culturels et politiques : quelles sont les approches en matière d'intégration qu'il s'agit d'adapter compte tenu des changements intervenus sur le plan des tendances migratoires (notamment l'ampleur croissante que prennent les migrations à caractère temporaire et circulaire) ?

PAYS TRADITIONNELS D'INSTALLATION

Rose Kattackal, Directrice générale de la branche Intégration, Citoyenneté et Immigration Canada

Les effets de la migration sur les pays et les sociétés d'accueil: Développement économique, capital social, adaptation sociale, sécurité et stabilité. Quelles initiatives prendre pour intégrer les migrants et tirer tout le parti possible de leur contribution à la société d'accueil ? Comment les approches de l'intégration ont-elles changé avec le temps ?

**PAYS VENUS S'AJOUTER RÉCEMMENT À
LA LISTE DES PAYS DE DESTINATION**
Noboru Yamaguchi, Coordonnateur principal de
la Division des affaires concernant les étrangers,
Ministère des affaires étrangères du Japon

*Expériences et approches des pays de destination face
à l'immigration en tant que phénomène relativement
nouveau ; tendances majeures caractérisant la
composition de plus en plus diverse des sociétés et la
hausse de la présence étrangère en leur sein*

L'EXPÉRIENCE D'UN IMMIGRÉ
Víctor Montejo, président de la Commission
indigène, Congrès de la République du
Guatemala

*Point de vue personnel sur l'importance de
l'intégration dans le monde de mobilité qui caractérise
notre époque, et prise en compte de questions
diverses telles que la reconnaissance par la société, la
participation au sein de la communauté, le respect de
la loi et des valeurs essentielles de la société d'accueil,
ou encore la contribution au développement du pays
d'origine.*

Animateur : Daniel Stauffacher, Président de
Swiss Operations, WISEKey SA

DÉBAT GÉNÉRAL

13:00-15:00 **Pause de l'après-midi**

15:00-15:30 **PRÉSENTATION DE L'ADMINISTRATION**
Introduction : William Barriga, Chef de la
division de la migration assistée, Organisation
internationale pour les migrations

Video : « Preparing for a new life : Refugee
and Migrant Training Programme of IOM... »

in Action » (Préparation à un vie nouvelle:
Programme OIM de formation pour réfugiés et migrants)

15:30-18:00 **PANEL 2: ASPECTS DE L'INTÉGRATION ET PARTIES PRENANTES (PREMIÈRE PARTIE)**
Président : John Ejinaka, Directeur des programmes, Bureau de l'Assistant spécial du Président pour les migrations et les affaires humanitaires, Nigéria

ASPECTS POLITIQUES ET JURIDIQUES DE LA QUESTION, ET NOTAMMENT DROITS ET OBLIGATIONS

Pays d'origine

S.E. Enrique A. Manalo, Ambassadeur et Représentant permanent des Philippines auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et **Manuel G. Imson**, Vice-Secrétaire, Département du travail et de l'emploi (Philippines)

Pays de destination

Vyacheslav Postavnin, Directeur adjoint, Services fédéraux de migration, Fédération de Russie

Orientation et conseils précédant le départ ; réseaux d'appui consulaire ; prise en compte des préoccupations nationales dans le respect des droits des migrants tant temporaires que permanents ; politiques non directement liées à l'intégration en tant que telle mais pouvant présenter d'importants avantages pour cette dernière ; politiques et programmes proactifs d'intégration ; protection contre les mauvais traitements et l'exploitation ; mesures antidiscriminatoires ; prise en compte et régularisation de la migration irrégulière

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Secteur privé

Emmanuelle Savoie, Directrice des ressources humaines, Procter & Gamble

Représentant des travailleurs

Austin Muneku, Chef du Département de politique économique et sociale, Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) – Organisation régionale africaine (ORAF)

Contribution des migrants à la croissance et au développement de la société d'accueil ; l'intégration par l'inclusion dans l'environnement professionnel ; pouvoir d'attraction de cette inclusion pour les travailleurs qualifiés ; application du principe de non-discrimination dans le secteur privé ; opportunités d'emploi non discriminatoires, salaires et conditions de travail équitables pour la protection de la main-d'œuvre tant locale qu'immigrée ; rôle potentiel des syndicats dans le processus d'intégration.

DÉBAT GÉNÉRAL

FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

13 juillet 2006 2ème journée

**10:00 - 10:30 RAPPORT DE LA CONFÉRENCE SUR LA
MIGRATION ET LE FAIT RELIGIEUX
(décembre 2005)**

Communication spéciale de **Nouzha Chekrouni**,
Ministre déléguée chargée de la communauté
marocaine résidant à l'étranger (Royaume du
Maroc), et **Brunson McKinley**, Directeur général
de l'OIM

10:30 – 13:00 **PANEL 3: ASPECTS DE L'INTÉGRATION ET PARTIES PRENANTES (DEUXIÈME PARTIE)**
Président : Jonathan Chaloff, Centre d'études de politique internationale (CeSPI)

LES GENS VIVENT FORCÉMENT LEUR VIE AU NIVEAU LOCAL

Andreas Germershausen, Commissaire adjoint au Sénat de Berlin chargé de l'intégration et de la migration, Chef du Département des politiques d'intégration

En fin de compte, c'est au niveau local que se vérifie l'échec ou la réussite de l'intégration : tolérance sociale et inclusion ; définition de valeurs partagées ; interaction ouverte et dialogue entre population locale et immigrés ; participation effective des migrants aux politiques qui les concernent ; rôle de la société civile dans les efforts d'intégration

SERVICES SOCIAUX ET POLITIQUE SOCIALE

Seung-Ju Yang, Directeur général du Bureau de politique familiale, Ministère de l'égalité entre les sexes et de la famille, Corée

Alejandrina Mata, Vice-Ministre de l'éducation du Costa Rica et Vilma Contreras, coordonnatrice du Programme d'éducation, OIM/Costa Rica

Accès aux services sociaux ; éducation et prise de conscience concernant l'influence mutuelle des cultures ; adaptation linguistique ; importance d'une information franche et précise permettant de faciliter le respect mutuel, la compréhension et la tolérance

INTÉGRATION TRANSGÉNÉRATIONELLE

Charlotte Hamburger, Chef de division adjoint, Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration (Danemark), détachée auprès du secrétariat des Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant l'asile, les réfugiés et la migration en Europe, Amérique du Nord et Australie (IGC) à Genève

L'intégration au fil du temps ; la jeunesse issue de l'immigration ; participation active à la société, égalité des chances (spécialement en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'emploi), inclusion sociale et cohésion sociale

DÉBAT GÉNÉRAL

13:00 – 15:00 PAUSE DE L'APRÈS-MIDI

15:00 – 17:50 PANEL 4: INITIATIVES EN MATIÈRE DE PARTENARIAT

Président : Ikram ul-Majeed Sehgal, Directeur général, Pathfinder Group (Pakistan)

COOPÉRATION AVEC ET ENTRE LES GOUVERNEMENTS

Pays de destination

Daniel Boyer, Directeur de la section Politique d'installation, Département de l'immigration et des affaires multiculturelles (Australie)

Pays d'origine

Dackshina Martínez Paredes, Chef de cabinet du Vice-Ministre des affaires de migration (Équateur)

Tableau d'ensemble des approches gouvernementales face à l'intégration, y compris la coordination entre les agences gouvernementales ; l'intégration en tant que phénomène concernant l'ensemble de la société ; partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil, notamment sous l'angle des moyens par lesquels les pays d'origine peuvent faciliter l'intégration de leurs citoyens outre-mer par le biais d'accords bilatéraux avec les pays de destination

ENGAGEMENT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Jelena Von Helldorff, Conseillère principale en politiques, Fondation Roi Baudouin

Danny Pins, Directeur de l'intégration des immigrants, American Jewish Distribution Committee / Centre pour la migration internationale et l'intégration (CIMI)

Partenariat entre la société civile et les gouvernements ; soutien de la société civile aux efforts d'intégration

DÉBAT GÉNÉRAL

17:50 - 18:00 SYNTHÈSE ET REMARQUES DE CLÔTURE

FIN DE L'ATELIER

DOCUMENT DE TRAVAIL

La mondialisation et la mobilité humaine sans cesse accrue sont des facteurs qui favorisent les flux migratoires. De plus en plus, on voit émerger de nouveaux concepts d'appartenance et d'identité traduisant la réalité des situations dans lesquelles se meuvent aujourd'hui les migrants, ceux-ci étant en interaction avec plus d'une seule communauté sur une base transnationale. L'intégration est fréquemment perçue à maints égards comme un processus bilatéral d'adaptation réciproque entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil. Si les modèles qu'utilisent les gouvernements sont variables, il n'existe pas non plus, à l'heure actuelle, de canevas unique permettant de gérer l'intégration.

Une intégration réussie contribue à faire des immigrés des membres actifs de la vie économique, sociale, culturelle et politique des pays d'accueil. En retour, cette réussite est bénéfique pour les pays d'origine car elle met les migrants en mesure de mobiliser plus facilement leur capital humain et financier à l'appui du processus de développement.

1. Introduction

Les migrants d'aujourd'hui – qu'il s'agisse de résidents permanents, de travailleurs saisonniers, d'étudiants, de cadres, d'accompagnants/membres de leur famille – viennent de toutes les régions du monde, et tous les Etats souverains sont ou bien des lieux d'origine, de transit ou de destination, ou bien les trois à la fois. L'intégration des immigrés constitue l'un des principaux défis auxquels se trouvent maintenant confrontés bon nombre de gouvernements et de sociétés dans le monde. Les stratégies visant à conférer à l'interaction entre migrants et sociétés d'accueil un caractère positif et mutuellement bénéfique sont à considérer comme un élément essentiel de toute politique migratoire

globale. Aujourd'hui, plus que jamais, un débat s'impose sur les approches en matière d'intégration, au vu des nouvelles tendances migratoires et de la mobilité mondiale accrue. Les problèmes sécuritaires qui se sont posés récemment ont focalisé l'attention sur ce que doit être l'intégration et sur les succès et les échecs des politiques et des pratiques actuelles. Les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes aspirent à une approche différente et plus satisfaisante des mesures d'intégration. Etant donné que la plupart des flux migratoires s'inscrivent dans des régions données et que bon nombre des flux devenus habituels se produisent entre pays en développement, l'intégration pose un défi à la fois aux pays en développement et aux pays développés, et pas uniquement à ceux d'entre eux qui s'efforcent d'intégrer définitivement les immigrés.

Bien que ce terme soit utilisé et compris différemment selon les pays et les contextes, l'"intégration" peut être définie comme le processus par lequel les immigrés trouvent leur place dans la société, à la fois individuellement et collectivement. Ce terme renvoie généralement à un processus bilatéral d'adaptation réciproque entre les immigrés et les sociétés d'accueil, même si les modalités particulières d'acceptation de la part de la société d'accueil varient d'un pays à l'autre. La responsabilité de l'intégration incombe à de nombreuses parties prenantes : les migrants eux-mêmes, les gouvernements des pays d'accueil, et aussi différentes institutions et communautés publiques et privées. L'intégration n'implique pas forcément une installation définitive. En revanche, elle suppose la prise en compte des droits et des obligations des migrants et des sociétés d'accueil, l'accès à différents types de services et au marché du travail, ainsi que l'identification et le respect d'un ensemble fondamental de valeurs au travers duquel les migrants et les communautés d'accueil doivent se sentir unis dans la poursuite d'un objectif commun.

Les relations unissant les migrants à la société d'accueil peuvent être classées qualitativement selon l'échelle suivante:

- une très faible interaction entre les deux parties, où l'on assiste essentiellement à une ségrégation ou une exclusion des immigrés, à moins que ce ne soit ceux-ci qui s'excluent eux-mêmes de la société dans laquelle ils vivent et travaillent;

- l'attente, par la société d'accueil, de l'abandon de leur identité culturelle par les immigrés, et de leur assimilation dans la culture dominante;
- l'incitation des immigrés à demander la nationalité du pays d'accueil;
- l'encouragement des immigrés à conserver et développer leur culture et leur langue propre dans un contexte multiculturel;
- l'octroi d'identités transnationales et duelles ou multiples, permettant aux migrants d'évoluer dans plus d'une seule société, d'éprouver pour chacune d'entre elles un sentiment d'appartenance et de participer effectivement à la vie de chacune d'entre elles, s'agissant notamment des pays d'origine et de destination.

On voit aujourd'hui se polariser les modèles d'intégration. Ici, le modèle transnational gagne en importance du fait de la mondialisation et des possibilités d'interconnexion qu'elle autorise, alors que là, c'est le choix d'une exigence d'adaptation plus forte à la culture dominante qui prévaut.

2. L'intégration aujourd'hui

Par le passé, les tendances migratoires ont été dominées par des mouvements uniques et unidirectionnels conduisant à une installation définitive dans les pays de destination. De ce fait, ceux-ci ont pris l'habitude d'orienter l'intégration des migrants vers l'acquisition de la nationalité. C'est pourquoi certains pays n'ont voulu envisager l'intégration que dans cette seule optique, et continuent d'ailleurs de le faire.

A l'heure actuelle, la migration internationale présente de plus en plus un caractère temporaire, circulaire et multidirectionnel, même si l'immigration définitive et de longue durée reste importante. A mesure que l'on voit progresser les migrations à caractère temporaire et circulaire, les pays qui, autrefois, étaient relativement peu concernés par le phénomène migratoire, en viennent à le considérer comme une priorité politique. Ces tendances sur les plans de la direction et de la durée soulignent

combien les efforts d'intégration doivent se faire en souplesse et en accordant toute l'attention voulue aux besoins propres à chaque situation, notamment afin de déterminer la place et le rôle spécifiques des migrants temporaires dans les sociétés d'accueil. S'intéresser uniquement à l'intégration en termes de séjour de longue durée ou d'immigration définitive présente le risque de marginaliser un segment de plus en plus large de la population dans bon nombre de pays, avec les conséquences économiques et sociales négatives que cela ne manquerait pas d'induire. Par ailleurs, la situation particulière des migrants irréguliers ne peut pas être ignorée : il faut au minimum que leurs droits humains soient respectés et renforcés. Dans l'intérêt de la cohésion sociale et de la stabilité, des mesures s'imposent pour éviter cette marginalisation et veiller à ce que les migrants respectent les lois et les valeurs essentielles de la société d'accueil.

L'efficacité des stratégies d'intégration dépend dans une large mesure des besoins particuliers des migrants eux-mêmes et du pays ou de la communauté d'accueil. Si les politiques d'intégration que l'on a vu se mettre en place ont surtout été le fait des pays occidentaux et des pays d'immigration traditionnels, tous les pays doivent définir leur propre approche de la question compte tenu des conditions qui leur sont propres. L'approche de l'intégration dans un contexte particulier dépend de la vision qu'a le pays ou la communauté d'accueil des questions d'identité nationale et de diversité culturelle, entre autres considérations. Par exemple, le fait que les immigrés aient ou non accès au marché du travail et/ou aux services sociaux comme les soins de santé et d'autres formes d'assistance publique dépend de la façon dont le pays d'accueil envisage ces questions non pas seulement à l'égard des immigrés mais aussi de ses nationaux. Est-ce l'une ou l'autre de ces conditions, ou une combinaison de celles-ci qui peut assurer le succès de l'intégration?

3. Mobilité, identité et transnationalité

La transnationalité est une caractéristique qui a tendance à se répandre car l'appartenance à plus d'une seule société au cours d'une vie est désormais chose courante. Aujourd'hui, il est

possible d'aller à l'école, de travailler, d'élever des enfants et de prendre sa retraite dans des pays différents. A toutes les étapes, les migrants s'enracinent dans le pays du moment, participent à la vie communautaire et laissent une empreinte durable – volontairement ou non – sur les communautés et les personnes avec lesquelles ils ont été en contact, et sont eux-mêmes marqués par l'expérience vécue. Qui plus est, les membres de la famille et de la communauté qui n'ont jamais quitté le pays d'origine sont directement influencés par les émigrés du fait des réseaux qui se sont ainsi constitués, que ce soit sous la forme d'un transfert de compétences, de rapatriement de fonds, d'investissements, d'échanges culturels ou autres. La progression de la transnationalité conduit à réexaminer d'un œil neuf la conception plus traditionnelle que l'on s'était faite de l'intégration.

Les notions d'identité évoluent par la force des choses en raison de l'"appartenance" de plus en plus fréquente des personnes à plus d'un seul pays ou plus d'une seule société. Cette évolution du sentiment d'affiliation a des répercussions directes sur les politiques gouvernementales dans des domaines tels que la plurinationalité et le droit de vote des nationaux non résidents. Certains gouvernements des pays d'origine ont entrepris de faciliter l'affiliation multiple en considération des avantages que cela offre en termes d'investissements et de création d'emplois dans les pays d'origine.

4. Stratégies

L'expérience migratoire ne commence ni ne prend fin au moment où une frontière est franchie. Là où les migrations sont planifiées, les efforts tendant vers l'intégration des migrants dans la société d'accueil peuvent commencer dans le pays d'origine par des séances d'orientation précédant le départ, et se poursuivre dans le pays de destination par la fourniture d'une assistance consulaire et de services sociaux, l'incorporation des migrants dans le marché du travail, l'octroi de la nationalité ou d'un autre statut permanent, des campagnes d'information visant à sensibiliser les communautés d'accueil à la présence des migrants et à leur contribution potentielle, et l'encouragement à une participation

accrue des migrants de la deuxième et de la troisième génération à la vie de la communauté d'accueil.

Lorsque la migration n'a qu'un caractère temporaire, un certain niveau d'intégration n'en est pas moins nécessaire pour faire en sorte que le séjour temporaire soit aussi productif et bénéfique que possible. Lorsque les migrants ont choisi une société d'accueil mais n'ont pas été choisis par elle (c'est-à-dire qu'ils sont entrés sans autorisation ou ont prolongé leur séjour au-delà de la date autorisée), les questions d'intégration ont néanmoins leur importance pour des raisons de stabilité sociale, de sécurité et d'identité nationale. Si, dans certains pays, les migrants en situation irrégulière peuvent se voir intégrés *de facto*, surtout s'ils ont un travail et s'expriment dans l'idiome local, il en est d'autres qui ont adopté des mesures permettant à certains groupes de migrants en situation irrégulière de régulariser leur statut en reconnaissance de leur contribution à l'économie nationale ou, inversement, dans le but de prévenir leur exploitation et leur marginalisation, et leur permettre de s'intégrer plus complètement.

Les stratégies d'intégration mettent à juste titre l'accent sur l'expérience qu'ont les immigrants de la société d'accueil et sur l'interaction qu'ils ont avec elle. Ces stratégies consistent à faire en sorte que les migrants et les communautés d'accueil apprécient et respectent les similitudes comme les différences sociales et culturelles de l'un et l'autre bord. Le succès d'une politique d'intégration peut contribuer à ce que les migrants assument leurs responsabilités sociétales et soient mis en mesure d'exercer leurs droits. L'intégration revêt une importance critique pour la cohésion et la stabilité sociales, pour tirer le maximum d'avantages de l'apport économique et social des migrants, et pour améliorer la qualité de vie des migrants et des membres de la communauté d'accueil. En familiarisant les migrants avec les exigences légales et les pratiques administratives, et en suscitant en eux un sentiment d'appartenance et de responsabilité envers la communauté d'accueil, parallèlement à la manifestation de marques de respect et d'appréciation de leur propre culture, l'intégration peut influencer positivement sur l'aspiration des migrants à se conformer aux règles de la société d'accueil et à contribuer activement à cette société. Cela doit permettre à tous les membres de la communauté, y compris les migrants, non seulement d'éviter les répercussions

néfastes qui découleraient de l'isolement et de la marginalisation de ces derniers, mais aussi de tirer avantage du renforcement des communautés concernées.

5. Aspects de l'intégration

L'approche politique de l'intégration est souvent dictée par le motif ou la catégorie de mouvement, par exemple : persécution ou conflit dans le cas de réfugiés, absence d'opportunités économiques, ou regroupement familial. Les compétences des migrants, les raisons qui les ont poussés à émigrer, leurs valeurs et leurs traditions culturelles, leur lieu d'origine, leur lieu de destination, la durée de leur séjour, le statut familial et le sexe sont quelques-uns des facteurs à prendre en considération à cet égard.

L'intégration comporte un certain nombre d'aspects, notamment économiques, sociaux, culturels, politiques et juridiques. Si de nombreux débats consacrés à l'intégration mettent l'accent sur la possibilité offerte aux migrants de trouver un emploi rémunéré et de contribuer ainsi à l'économie locale, il faut plus que cela si l'on veut qu'ils participent pleinement à la vie de leur société d'accueil. Certains aspects de l'intégration peuvent ne présenter un intérêt que pour les seuls immigrés installés dans le pays, comme c'est notamment le cas de certains droits politiques liés à la nationalité, mais d'autres aspects méritent qu'on leur prête attention, surtout lorsqu'ils concernent des immigrés se trouvant temporairement sur le territoire.

Aspects économiques

Les migrants décident souvent de partir dans le but de trouver ailleurs de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et leur famille, tandis que les pays de destination choisissent fréquemment les migrants sur la base de leur capacité à contribuer à la croissance économique. Dans les pays d'accueil, des politiques *ad hoc*, menées en partenariat avec le secteur privé, peuvent aider à réduire les

écarts entre nationaux et non-nationaux sur le marché du travail, et aussi à améliorer la capacité des migrants à trouver un emploi rémunérateur. Parallèlement, il s'agit d'accorder l'attention voulue aux conditions régnant dans le pays d'origine dans une optique de co-développement favorisant notamment l'esprit d'entreprise et les co-entreprises.

Les conséquences d'un échec de l'intégration économique des migrants ne sont que trop évidentes. Le chômage persistant chez bon nombre d'immigrés de la deuxième et de la troisième génération, et le sentiment croissant d'aliénation, d'isolement et de frustration, souvent alimenté par un mélange de pauvreté relative, de chances limitées d'accès à l'éducation et d'absence de réseaux de soutien, peuvent être la source de tensions sociales et de troubles. Ces problèmes touchent fréquemment la population locale des communautés les moins favorisées et pas uniquement les immigrants, et requièrent par conséquent des stratégies économiques et sociales globales, supposant une intervention des gouvernements à tous les niveaux, mais aussi de nombreuses autres parties, et notamment des employeurs, des communautés locales et des organismes de la société civile.

Aspects sociaux

Que les migrants s'engagent ou non dans la voie de l'intégration peut dépendre dans une large mesure de l'existence ou de l'absence d'une politique sociale préconisant une approche pro-active des migrants. La fourniture de services sociaux, en partenariat avec d'autres parties prenantes, notamment au sein de la société civile, peut faciliter l'intégration en donnant aux migrants les informations et les ressources nécessaires pour qu'ils acquièrent leur autonomie et interagissent avec la société. Les politiques sociales, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, qui sont de nature à favoriser l'acceptation de la diversité, concourent à ce que les immigrants et leurs familles s'intègrent dans les sociétés d'accueil, contribuant ainsi à les renforcer. Offrir aux immigrants – aux adultes comme aux enfants – la possibilité d'apprendre la langue locale est une première étape critique. Les centres de documentation mis en place à l'intention des migrants

peuvent “donner un visage” à de telles initiatives, comme plusieurs pays en offrent déjà l’exemple.

Le fait d’accepter la diversité est un élément crucial, et des efforts concertés doivent être consentis pour créer, entre les communautés de migrants culturellement distinctes et les nationaux, des relations favorisant l’harmonie et la cohésion sociale. Les établissements d’enseignement et les médias ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard pour ce qui est de promouvoir la tolérance et l’acceptation mutuelle.

Aspects culturels et religieux

La migration peut modifier la composition culturelle et le paysage économique de régions, de cités et de communautés entières dans les pays d’accueil du fait de l’accroissement de la population ou en raison des pratiques et des compétences particulières, ou encore des croyances propres aux migrants. Les migrants et la migration peuvent être une source de vitalité et de productivité accrue, en même temps qu’un enrichissement culturel. Toutefois, les différences culturelles et religieuses entre les migrants et la société d’accueil peuvent exacerber les aspects antagonistes de valeurs telles que la liberté d’expression et la liberté de culte et déboucher sur l’intolérance, la discrimination et la xénophobie.

« Les migrants qui ont réussi leur intégration » sont souvent ceux qui participent à des activités communautaires et confessionnelles. Un environnement de tolérance culturelle et religieuse est une condition préalable fondamentale à une telle participation. Pour maintenir la cohésion sociale dans un environnement où la diversité ne cesse de croître, il faut sensibiliser les jeunes générations à la tolérance religieuse dans les écoles et ailleurs, et veiller à ce que les médias donnent de l’immigration et de la diversité religieuse un reflet équitable et équilibré. Par ailleurs, les immigrants originaires de sociétés où la religion joue un rôle essentiel peuvent avoir besoin d’un soutien spécial pour s’intégrer dans des pays où la diversité socioculturelle est plus prononcée.

Aspects juridiques

Les aspects juridiques de l'intégration, en ce compris les droits et obligations mutuelles des migrants et des sociétés d'accueil, influencent fortement tous les aspects du processus d'intégration. Tous les migrants – indépendamment de leur statut légal – sont des êtres humains qui peuvent se réclamer des droits fondamentaux et des libertés consacrés par le droit international et plus précisément par les instruments relatifs aux droits de l'homme. Des lois nationales sont votées et adoptées pour veiller à leur respect. L'accent est surtout mis sur la lutte contre la discrimination : un traitement différencié est envisageable, mais la discrimination – une distinction injuste, injustifiable ou arbitraire – ne l'est pas.

Aspects politiques

Une attention proactive à l'intégration des migrants peut être une source d'économie sur le long terme, si l'on considère les dépenses liées à l'échec des mesures d'intégration, que l'on aura ainsi pu éviter. Dans un certain nombre de pays, des politiques ont été prises ou sont en passe de l'être pour :

- lutter contre la xénophobie et la discrimination du fait de la race, de l'ethnie ou de l'origine nationale, et du sexe ;
- faire en sorte que les employeurs se conforment aux normes du travail s'appliquant à tous les travailleurs ;
- souligner les obligations des établissements d'enseignement en ce qui concerne les enfants d'immigrés ; et
- prévenir ou réduire les entrées irrégulières ou le dépassement de durée de séjour autorisée ou, lorsque les migrants en situation irrégulière sont perçus comme contribuant positivement à la société d'accueil, régulariser leur statut.

6. Parties prenantes

Au sein des gouvernements, des mesures s'imposent à tous les niveaux -- national, régional, municipal et local. Cependant,

l'intégration exige une approche associant non seulement « le gouvernement dans son ensemble », mais « la société dans son ensemble », dans la mesure où le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs peuvent offrir une aide précieuse et contribuer par leurs idées à faciliter l'intégration. Des institutions au sein desquelles s'effectue l'essentiel de l'interaction entre nationaux et non-nationaux, telles que les écoles, les marchés et les banques, sont souvent les mieux placées pour évaluer et satisfaire les besoins particuliers de la communauté d'accueil et des immigrants. Les acteurs non étatiques viennent par conséquent compléter les efforts des gouvernements, grâce à leur présence au niveau local, qui leur permet d'engager et d'aider les migrants dans leur vie quotidienne.

De plus, les expériences vécues par les migrants sont une source précieuse d'informations pour comprendre les difficultés liées à l'intégration et mettre en place des stratégies efficaces en vue de surmonter ces difficultés. Elles peuvent également aider à identifier les besoins et les obstacles que révèlent les politiques ou les programmes mis en place à cet effet et déterminer le bon moyen de faire participer des catégories particulières de migrants.

7. Initiatives en matière de partenariat

Entre les diverses parties prenantes et en leur sein, les partenariats aux niveaux national et international revêtent une importance cruciale pour la mise au point de politiques et de pratiques efficaces d'intégration. Les gouvernements ont un rôle central à jouer pour faire en sorte que de tels partenariats puissent se nouer et soient mis en mesure de fonctionner.

Des partenariats peuvent se nouer entre divers secteurs de la société et se consacrer à une action dans un domaine spécifique, comme de combattre la montée de l'extrémisme ou la perpétuation des stéréotypes. Avec le secteur privé, les partenariats peuvent profiter de l'interaction directe des employeurs avec les migrants sur les lieux de travail et de l'accès à des ressources humaines spécialisées. Avec la société civile, ils peuvent être un moyen permettant de tirer parti des connaissances institutionnelles

concernant les questions d'intégration et la conception des programmes en la matière. Les ressources du secteur privé et l'expérience des ONG ont souvent été combinées avec bonheur en vue de la réalisation d'objectifs communs. Les nationaux vivant à l'étranger peuvent apporter des informations de première main concernant les difficultés et les obstacles à surmonter. Les associations d'immigrés peuvent être de précieux canaux de communication avec les diasporas.

Certaines stratégies d'intégration et les avantages qui en découlent, notamment en ce qui concerne les migrants temporaires, pourraient trouver une application plus efficace par le biais de la coopération internationale entre les Etats. Les accords bilatéraux ou multilatéraux et les processus consultatifs régionaux offrent ainsi des opportunités pour tirer un profit réciproque.

8. Questions clés de réflexion et de débat

- Que signifie aujourd'hui une intégration réussie ?
- Quel niveau d'intégration faut-il viser pour chaque catégorie ou type de migrant ?
- Quelles sont les conséquences du point de vue de l'identité d'un pays ou d'une société ?
- Quelles sont les conséquences au niveau des politiques gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et l'accès aux services sociaux, à l'éducation et aux soins de santé ?
- Quelles doivent être les valeurs essentielles de chaque société et par quel(s) procédé(s) pourrait-on les définir au mieux ?

La diversité et l'identité transnationale doivent-elles être perçues comme des valeurs inhérentes qu'il s'agit d'encourager, ou simplement comme des réalités que l'on ne peut pas ignorer, et comment faire pour que les communautés des pays d'origine et d'accueil puissent en tirer parti ?

ANNEXES

ANNEXE 1: L'OIM ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS

L'intégration est la clé d'une approche globale efficace de la gestion des migrations. Elle est au confluent de quelques autres domaines politiques majeurs, parmi lesquels la protection des droits de l'homme et la non-discrimination, la politique de l'emploi, la sécurité publique, la stabilité sociale, la santé publique, l'éducation, les affaires étrangères, la citoyenneté et le développement. Les politiques et les stratégies visant à favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle des migrants dans leur nouvel environnement au sein des pays hôtes, et à faire valoir auprès des communautés qui les accueillent les contributions diverses des nouveaux arrivants peuvent renforcer les effets positifs des migrations. Une coopération améliorée entre pays d'origine et pays de destination peut également jouer un rôle important en faisant en sorte que l'intégration fonctionne à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Principes généraux

Le lien étroit entre migration et développement socio-économique et culturel est explicitement reconnu par les membres fondateurs de l'OIM. Parmi les objectifs et les fonctions de l'Organisation, tels qu'ils sont décrits dans sa Constitution, figure celui-ci : *“fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et*

l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation."

Des politiques efficaces d'intégration doivent figurer au nombre des premières priorités à l'ordre du jour des gouvernements en ce qui concerne la question migratoire, indépendamment du caractère temporaire ou définitif du séjour qu'envisagent les migrants. L'intégration revêt une importance essentielle pour toutes les parties concernées s'il s'agit de tirer profit de la migration et de sa contribution à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité des sociétés. Des politiques efficaces d'intégration permettront aux gouvernements de veiller à ce que les immigrants soient mis en mesure de se rendre utiles durant leur séjour, temporaire ou permanent, et à ce que les communautés d'accueil s'habituent à leur présence et s'y montrent favorables. De telles politiques se révéleront le plus efficaces lorsqu'elles seront spécialement conçues en fonction des circonstances. Elles devraient par exemple être adaptées pour répondre aux besoins d'intégration différents dans le cadre de migrations temporaires et de migrations définitives.

Une intégration réussie est un processus bilatéral qui suppose l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil, ainsi que l'égalité de droits et d'obligations. Elle suppose l'acceptation de la présence des migrants par la société d'accueil et une volonté d'adaptation de leur part. Ce n'est pas un processus qui s'opère en une fois et de manière statique. L'intégration est une relation dynamique entre deux communautés.

Comme on le sait, il existe d'ores et déjà plusieurs modèles d'intégration qu'appliquent divers gouvernements. Tous n'ont pas la même efficacité. Certains peuvent se révéler efficaces dans un pays et non dans un autre. Tout dépend des circonstances, des besoins particuliers des migrants et des exigences posées par les pays d'accueil. L'OIM s'inspire des pratiques qui ont donné de bons résultats ici ou là et s'en sert comme d'une plate-forme pour en faire bénéficier d'autres gouvernements potentiellement intéressés, dans une optique de cohésion sociale, lorsqu'ils ont à faire face à des communautés hétérogènes en termes de population, de culture et de croyances.

Activités et programmes de l'OIM

Au fil des ans et au travers de diverses initiatives, l'Organisation a fourni une aide à l'accueil et à l'intégration, et des conseils à l'adresse tant des gouvernements que des migrants. Elle met à profit les opportunités et les moyens appropriés pour susciter une prise de conscience des apports que les migrants peuvent faire et qu'ils font effectivement, des difficultés auxquelles ils se heurtent fréquemment et des droits qui sont les leurs à la fois en tant qu'êtres humains et en tant que migrants. L'OIM est par ailleurs consciente de la nécessité d'aider les migrants à comprendre leurs obligations légales envers les États qui les admettent sur leur territoire.

Représentée dans près de 120 pays par l'intermédiaire de plus de 400 bureaux extérieurs, l'OIM peut opérer à différents stades du processus migratoire. Sa neutralité et son indépendance font d'elle un intermédiaire idoine entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil. Forte du vaste éventail de services qu'elle peut offrir dans le domaine de la gestion des migrations, l'OIM peut se montrer flexible dans la conception et la réalisation de ses programmes d'intégration:

- L'OIM effectue des recherches permettant de dresser un tableau d'ensemble et de procéder à l'analyse des expériences internationales dans le domaine de la législation et des pratiques migratoires, et notamment en matière d'intégration. Les informations ainsi recueillies permettent la comparaison des flux migratoires, des caractéristiques de ces flux et du traitement des migrants dans différents environnements régionaux et sous-régionaux.
- Les activités d'intégration de l'OIM s'effectuent non seulement dans les pays de destination mais aussi dans les pays d'origine. Il est possible de rendre l'intégration plus efficace si ce processus débute dans le pays d'origine, avant l'émigration, pour se poursuivre dans le pays d'accueil. Afin de rendre les migrants autonomes et de renforcer leurs chances de bien s'intégrer, l'OIM:

- diffuse des informations dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil concernant les droits et les obligations des migrants,
- offre des cours d'orientation culturelle et de pré-départ destinés à faciliter l'adaptation aux conditions de vie dans un nouveau pays,
- offre des conseils en liaison avec les services vers lesquels les migrants pourront se tourner dans le pays d'accueil,
- organise des séances de formation professionnelle afin d'améliorer leurs compétences,
- organise des conférences pour procéder à un échange d'informations sur les politiques d'intégration,
- veille à donner une meilleure image des migrants avec l'aide des médias,
- organise à l'intention des juristes des séances de sensibilisation et de formation juridique concernant les pratiques discriminatoires,
- assure des projets d'intégration à l'intention des groupes ethniques qui retournent dans leur pays d'origine
- améliore les conditions sanitaires des migrants.

En outre, l'Organisation met sur pied des activités de sensibilisation en direction des communautés d'accueil, des autorités locales et des prestataires de services dans les pays d'origine, lesquelles activités sont mises à profit pour mettre en lumière les contributions qu'apportent les nouveaux arrivants et, en retour, obtenir qu'ils soient mieux perçus et acceptés.

- L'OIM apporte un soutien technique aux fonctionnaires gouvernementaux et autres praticiens agissant directement au côté des migrants au moyen de services consultatifs et de formation, ainsi que d'initiatives axées sur le renforcement des capacités. De plus en plus, elle élargit également ses services consultatifs à l'adresse des gouvernements en partageant ses connaissances et ses expériences concernant tout un éventail de modèles d'intégration appliquée tandis qu'elle œuvre avec eux, avec le secteur privé, les ONG et les communautés de migrants pour mettre en place des structures institutionnelles et des pratiques susceptibles de donner des résultats.

Conclusion

L'OIM continue d'œuvrer avec ses États Membres, ses observateurs, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires de la communauté internationale afin de promouvoir des sociétés soudées, tolérantes et promptes à inclure les nouveaux arrivants, et où la population migrante puisse vivre en harmonie avec la population locale.

ANNEXE II: LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

Governments

AFGHANISTAN

OMER Assad, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan, Geneva
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

NASRI Ahmad Khalil, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan, Geneva
First Secretary

ALGERIA

SOLTANI Dalal, Mlle

Mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire, Genève
Secrétaire diplomatique

ANGOLA

BONGA Mário Mendes, M.

Mission permanente de la République d'Angola, Genève
Secrétaire diplomatique

ARGENTINA

BUIRA Ruben, Sr.

Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Dirección General de Asuntos Consulares Caucillería
Director de Migraciones Internacionales

DE HOZ Alicia Beatriz, Sra.

Misión Permanente de la República Argentina, Ginebra
Ministro

ARMENIA

ABRAHAMYAN Hambardzum, Mr.

Ministry of Territorial Administration of
the Republic of Armenia
Leading Specialist for Migration
Programmes

AUSTRALIA

BOYER Daniel, Mr.

Department of Immigration &
Multicultural Affairs
Director Settlement Policy and
Coordination

DUKE Jane, Ms.

Permanent Mission of Australia,
Geneva
Counsellor (Immigration)

AUSTRIA

MARKOVICS Maria, Mrs.

Federal Ministry of the Interior, Vienna
Department for Residence and
Citizenship Matters
Deputy Head

WESTERMAYER Birgit, Ms.

Permanent Mission of Austria, Geneva
Advisor

AZERBAIJAN

AMIRBAYOV Elchin, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Azerbaijan, Geneva
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative

ZEYNALOV Vugar, Mr.

Ministry of Internal Affairs
Migration Service
Head of Division on registration
of foreigners and permission for
immigration

MARDALIYEV Seymour, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Azerbaijan, Geneva
Third Secretary

BELGIUM

VERHEYDEN Frédéric, M.

Mission permanente de la Belgique,
Genève
Deuxième secrétaire

CHERIF Farah, Mme

Mission permanente de la Belgique,
Genève
Assistante - Stagiaire

BENIN

VERHEYDEN Frédéric, M.

Mission permanente de la Belgique,
Genève
Deuxième secrétaire

CHERIF Farah, Mme

Mission permanente de la Belgique,
Genève
Assistante - Stagiaire

BOLIVIA

ROSALES Fernando, Sr.
Misión Permanente de la República de
Bolivia, Ginebra
Funcionario

CAMBODIA

KEO Pheak Kdey, Mr.
Permanent Mission of the Kingdom of
Cambodia, Geneva
Minister Counsellor

CANADA

KATTACKAL Rose, Ms.
Citizenship and Immigration Canada,
Ottawa
Integration Branch
Director General

COLOMBIA

GONZÁLEZ ARIZA Victoria, Sra.
Misión Permanente de Colombia,
Ginebra
Ministro Consejero

COSTA RICA

MATA SEGREDA Alejandra, Sra.
Ministerio de Educación Pública de la
República de Costa Rica
Viceministra de Educación
Ministro Consejero

SEGURA HERNÁNDEZ

Alexandra, Sra.
Misión Permanente de la República de
Costa Rica, Ginebra
Ministro Consejero

DENMARK

**BALASUBRAMANIAM Ramanan,
Mr.**
Ministry of Integration
Advisor

MORGENSTIERNE Helene, Mrs.

Ministry of Integration
Special Advisor

DOMINICAN REPUBLIC

FERNANDEZ Luiz, Sr.
Gobierno de la República Dominicana
Dirección General de Migración
Director General de Migración

BELLO DE KEMPER Magaly, Sra.

Misión Permanente de la República
Dominicana, Ginebra
Consejero

ECUADOR

MARTINEZ PARADES Dakshina Murty, Dr.

Ministerio de Relaciones Exteriores,
Quito
Jefe de Despacho de la Subsecretaria
de Asuntos Migratorios y Consulares

CABRERA HIDALGO Arturo, Sr.

Misión Permanente de la República del
Ecuador, Ginebra
Consejero

EGYPT

FAKHRY Mohamed, Mr.

Permanent Mission of the Arab
Republic of Egypt, Geneva
Counsellor

FARRAG Wael, Mr.

Ministry of Manpower and Emigration
Researcher, Emigration Sector

EL SALVADOR

ALFARO RIVAS Beatriz, Sra.

Misión Permanente de la República de
El Salvador, Ginebra
Consejera

FINLAND

MODEEN Stina, Ms.

Permanent Mission of Finland, Geneva
Counsellor

GEORGIA

TSINTSADZE Archil, Mr.

Ministry of Refugees and Accomodation
Georgia
Department Head

GERMANY

GERMERSHAUSEN Andreas, Mr.

Senate Department for Health, Social
Services and Consumer Protection
Deputy Commissioner of the Berlin
Senate for Integration and Migration
Head of the Department for Integration
Policies

STILGENBAUER Gunther, Mr.

Permanent Mission of Germany,
Geneva
Counsellor

DIETERLE Maria, Ms.

Permanent Mission of Germany,
Geneva
Representative

MÜLLER Silvia, Ms.

Permanent Mission of Germany,
Geneva
Intern

GHANA

BAWUAH-EDUSEI Kwame, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Ghana, Geneva
Ambassador
Permanent Representative

ARYENE Paul King, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Ghana, Geneva
Deputy Permanent Representative

GUINEA

SYLLA Aïssata Mme

Ministère des Affaires Étrangères
Division des Guinéens de l'Étranger,
Direction des affaires juridiques et
consulaires
Chef de la Section des affaires sociales
et de l'état civil

HOLY SEE

CASTRO Nilda, Ms.

Pontifical Council for the Pastoral Care
of Migrants and Itinerant People
Official

NWACHUKWU Fortunatus, Mgr

Mission permanente d'observation du
Saint-Siège, Genève
Conseiller

LE TAILLANDIER DE GABORY Anne- Laure, Mme

HUNGARY

BLAZSEK Dóra, Ms.

Permanent Mission of the Republic of
Hungary, Geneva
Second Secretary

INDONESIA

CHANDRA Purnomo, Mr.

Department of Foreign Affairs of the
Republic of Indonesia
Directorate General of Multilateral
Affairs
Deputy Director IODC I

SOMANTRI Acep, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Indonesia, Geneva
Second Secretary

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

SAJJADPOUR Seyed Mohammad Kazem, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Islamic
Republic of Iran, Geneva
Ambassador
Deputy Permanent Representative

SADATI NEJAD Seyed Mohammad, Mr.

Permanent Mission of the Islamic
Republic of Iran, Geneva
Third Secretary

ITALY

FORNARA Domenico, M.

Mission permanente de l'Italie, Genève
Premier secrétaire

JAPAN

YAMAGUCHI Noboru, Mr.

Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
Consular Affairs Bureau
Senior Coordinator of Foreign
Nationals' Affairs Division

JORDAN

AL-HABASHNEH Majed, Mr.

Ministry of Labour, Amman
Secretary General
Coordinator of Migration Project

AMMAR Nabil, Mr.

Ministry of Labour, Amman
Head of Arab and International
Relations

KAZAKHSTAN

AITKOZHINA Aliya, Ms.

Ministry of Labour and Social Human
Protection
Migration Committee
Head Specialist

BAISUANOV Arman, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Kazakhstan, Geneva
Counsellor

ALSHYNBAYEVA Urken, Ms.

Ministry of Labour and Social Human
Protection
Migration Committee
Head Specialist

KENYA

KIRUI Nancy, H.E. Ms.

Ministry of Labour and Human
Resource Development, Nairobi
Permanent Secretary

MOHAMED Amina C., H.E.

Permanent Mission of the Republic of
Kenya, Geneva
Ambassador
Permanent Representative

OTIENO Grace, Ms.

Ministry of Labour and Human
Resource Development, Nairobi
Human Resource Management &
Employment
Director

MUTUSE, Festus Kio, Mr.

Ministry of Labour and Human
Resource Development, Nairobi
Senior Employment Officer

OMONDI Geoffrey O., Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Kenya, Geneva
Counsellor

NYAMBU Lenah, Ms.

Permanent Mission of the Republic of
Kenya, Geneva
First Secretary

LITHUANIA

ŠAKALYS Valdas, Mr.

Permanent Mission of Lithuania,
Geneva
Third Secretary

MADAGASCAR

RASOLONJATOVO Jean-Michel, M.

Mission permanente de la République
de Madagascar, Genève
Premier conseiller

MEXICO

**MARTÍNEZ MARTÍNEZ Erasmo R.,
Sr.**

Misión Permanente de México, Ginebra
Ministro

GENINA Victor, Sr.

Misión Permanente de México, Ginebra
Asesor Asuntos Migratorios

MOLDOVA

PALII Victor, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Moldova, Geneva
First Secretary

MOROCCO

CHEKROUNI Nouzha, Mme.

Ministre Déléguée Chargée de la
Communauté Marocaine à l'Étranger
Représentant permanent

LOULICHKI Mohammed, S.E. M

Mission permanente du Royaume du
Maroc, Genève
Ambassadeur

BENJABER Mohammed, M.

Mission permanente du Royaume du
Maroc, Genève
Conseiller

NEW ZEALAND

CROMPTON Mary-Anne, Ms.

Permanent Mission of New Zealand,
Geneva
Counsellor, Consul-General

STEWART Lucy, Ms.

Permanent Mission of New Zealand,
Geneva
Assistant

NIGERIA

EJINAKA John Chika, Mr.
Office of the Special Assistant to
the President on Migration and
Humanitarian Affairs
Director of Programmes

ONOWU Obinna C., Mr.
Permanent Mission of the Federal
Republic of Nigeria, Geneva
Counsellor

PAKISTAN

KHAN Masood, H.E. Mr.
Permanent Mission of the Islamic
Republic of Pakistan, Geneva
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative

SHAH, Faryal, Ms.
Permanent Mission of the Islamic
Republic of Pakistan, Geneva
Intern

PANAMA

QUIEL Isbeth Lisbeth, Sra.
Ministerio de Relaciones Exteriores de
Panamá
Dirección General de Política Exterior
Directora del Departamento del
Hemisferio Occidental

PHILIPPINES

MANALO Enrique A., H.E. Mr.
Permanent Mission of the Philippines,
Geneva
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative

PRINCESA Grace R., Ms.
Permanent Mission of the Philippines,
Geneva
Minister

OPARAH Obioma P., Dr.
Ministry of Foreign Affairs
Ambassador

BALOGUN Halceem, Mr.
Ministry of Foreign Affairs
Foreign Service Officer

MOHIUDDIN Qasim, Mr.
Ministry of Foreign Affairs, Islamabad
Assistant Director (UN-II)

CORRALES Jorge Félix, Sr.
Misión Permanente de Panamá,
Ginebra
Consejero

IMSON Manuel G., Mr.
Department of Labour and Employment
Undersecretary

EASTWOOD Maria Veronica, Ms
Permanent Mission of the Philippines,
Geneva
Attaché/Welfare Officer

POLAND

PRZETAK Eliza, Ms.

Ministry of Labour and Social Policy,
Warsaw
Expert

PORTUGAL

DA COSTA PEREIRA

José Caetano, S.E. M.

Mission permanente du Portugal,
Genève
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Représentant permanent

PEREIRA MARQUES Carlos, M.

Mission permanente du Portugal,
Genève
Représentant permanent adjoint

ANTUNES João, M.

Mission permanente du Portugal,
Genève
Stagiaire

REPUBLIC OF KOREA

YANG Seung-Ju, Ms.

Ministry of Gender Equality and Family
Director General, Family Policy Bureau

ROMANIA

PRISTAVU Anca, Mme

Ministère de l'Administration et de
l'Intérieur, Bucarest
Conseiller juridique

RUSSIAN FEDERATION

POSTAVNIN Vyacheslav, Mr.

Federal Migration Service, Moscow
Deputy Director

BOICHENKO Yuri, Mr.

Permanent Mission of the Russian
Federation, Geneva
Counsellor

SOUSA Bernardo, Dr.

Haut Commissariat pour l'Immigration
et Minorités Ethniques
Chef de Cabinet

ALVARENGA Teresa, Mme

Mission permanente du Portugal,
Genève
Conseiller

LEE Chul, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Korea, Geneva
Second Secretary

SHATUNOVSKY-BURNOD Sergey, Dr.

Ministry of Foreign Affairs, Moscow
Head of Division

TORSHINA Olga, Ms.

Ministry of Foreign Affairs, Moscow
Attachée

ZOLOTOVA Natalia, Ms.

Permanent Mission of the Russian
Federation, Geneva
Second Secretary

RWANDA

KAJANGWE Arnaud, M.

Mission permanente de la République
du Rwanda, Genève
Officier

SLOVAKIA

ŠELEPEC Peter, Mr.

Permanent Mission of the Slovak
Republic, Geneva
Second Secretary

SOUTH AFRICA

FICK Johan, Mr.

Permanent Mission of South Africa,
Geneva
Immigration and Civic Affairs
Minister

SPAIN

GARCÍA FERNÁNDEZ-LLAMAZARES

Isabel, Sra.

Misión Permanente de España,
Ginebra
Consejera

SRI LANKA

RATNAYAKE Lalitha Padmini, Ms.

Ministry of Labour, Relations and
Foreign Employment
Labour Secretariat
Additional Secretary

SUDAN

KHAIR Mohamed Hassan, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
the Sudan, Geneva
Second Secretary

TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF

**MWAKASYUKA, Jossey Stephen,
Mr.**

Ministry of Home Affairs
Camps and Settlement Management
Assistant Director of Refugee Services

TUNISIA

JAOUANI Ali, M.

Ministère des Affaires Sociales, de la
Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger
Attaché de Cabinet du Ministre des
Affaires Sociales, de la Solidarité et des
Tunisiens à l'Étranger

TURKEY

AYKAN Kurtulus, Mr.

Ministry of Foreign Affairs of Turkey
Migration, Asylum and Property issues
Deputy Directorate General for
Expatriate Turks

UKRAINE

IVANOVA Natalia, Ms.

Ministry of Labour and Social Policy of
Ukraine
Deputy Minister

SYROTA Olena, Ms.

Permanent Mission of Ukraine, Geneva
Second Secretary

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

KITSELL Corinne, Ms.

Permanent Mission of the United
Kingdom of Great Britain and Northern
Ireland, Geneva
First Secretary

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

**MWAKASYUKA Jossey Stephen,
Mr.**

Ministry of Home Affairs,
Dar-Es-Salaam
Camps and Settlement Management
Assistant Director of Refugee Services

UNITED STATES OF AMERICA

WRIGHT Toniann, Ms.

Department of State, Washington, D.C.
Bureau of Population, Refugees and
Migration
Migration Policy Officer

DONAGHY Ryan, Mr.

Permanent Mission of the United States
of America, Geneva
Intern

VENEZUELA (BOLIVIAN REPUBLIC OF)

FLORES TORRES Carlos Enrique, Sr.

Misión Permanente de la República
Bolivariana de Venezuela, Ginebra
Attaché

SIERRAALTA Vivian, Sra.

Misión Permanente de la República
Bolivariana de Venezuela, Ginebra
Representativa

YEMEN

AL-BAKILI Adel, Mr.

Permanent Mission of the Republic of
Yemen, Geneva
Minister Plenipotentiary

International Organizations

Community of Portuguese Speaking Countries

PALM Paulo, Mr.

Minister

European Commission

MOLLARD André, Mr.

Permanent Delegation, Geneva
Attaché

Intergovernmental Consultations on Asylum, Refugee & Migration Policies

BUSBY Scott, Mr.

Coordinator

International Centre for Migration Policy Development

CHAHROKH Haleh, Ms.

Research Officer

International Labour Organization

MORENO-FONTES Gloria, Ms.

International Migration Programme
(MIGRANT)

International Organization for Migration

BARRIGA William, Mr.

BRYANT Cynthia, Ms.

Migration Policy Officer

CONTRERAS Vilma, Sra.

International Organization for Migration
(San Jose)
Coordinadora Programa Educación
MEP/OIM/C.R.-USA

IONESCU Dina, Ms.

Research Officer

KRCMAR Ruth, Ms.

Associate Expert

LEE June J.H., Ms.

NARUSOVA-SCHMITZ Alina, Ms.

Associate Migration Policy Officer

OROPEZA Jose Angel, Mr.

Senior Adviser for the Americas

PANDYA-GILLIJNS Jemini, Ms.

Media Officer

TANIMURA Yorio, Mr.

Director

ZHAO Jian, Mr.

Regional Adviser for East & SE Asia &
Oceania

Ligue des Etats Arabes

AL FARARGI Saad, S.E. M.

Ambassadeur / Observateur permanent

EL HAJJE Osman, M.

BONCOUR Philippe, Mr.

CHOLEWINSKI Ryszard, Mr

Labour Migration Specialist

GRONDIN Danielle, Ms.

Director, Migration Health Department

KLEIN-SOLOMON Michele, Ms.

Director, Migration, Policy, Research, &
Communications

LACZKO Frank, Mr.

Chief, Division of Research and
Publications

McKINLEY Brunson, Mr.

Director General

NEUMAN Petra, Ms.

Programme Officer

PACE Paola, Ms.

Research Officer

SETHI Meera, Ms.

Senior Regional Adviser for Sub-
Saharan Africa

WEEKERS Jacqueline, Ms.

Migration Health Policy Adviser

TILIOUANT Youcef, M.

Attaché

Organisation internationale de la Francophonie

BARARUNYERETSE Libère, S.E. M.

Délégation permanente de
l'Organisation internationale de la
Francophonie
Ambassadeur, Observateur permanent

COULIBALY LEROY Sandra, Mme

Délégation permanente de
l'Organisation internationale de la
Francophonie
Observateur permanent adjoint

POIREY Marion, Mme

Assistante

Southeast European Cooperative Initiative

DUTA Cristian, Mr.

SECI Regional Center for Combating
Transborder Crime
Police Liaison Officer

United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization

DE GUCHTENEIRE Paul, Mr.

Chief, International Migration Section

UN High Commissioner for Refugees

CRISP Jeff, Mr.

Policy and Evaluation Unit
Special Advisor

MASAYO Ogawa, Ms.

Intern

UN Population Fund

TELLIER Siri, Ms.

Director, Geneva

Non-governmental Organizations

Centre Française Minkowska

BENNEGADI Rachid, M.

Psychiatre anthropologue
Expert consultant en management
interculturel

Center for International Migration and Integration

PINS Danny, Mr.

American Jewish Joint Distribution
Committee
Director of Immigration Integration

Friends World Committee for Consultation

WATSON Martin, Mr.

Quaker United Nations Office
Representative Global Economic
Issues

Fundación Paulino Torras Domenech

FONT BOIX Vicente, Sr.

Presidente, Barcelona

GUAYTA ESCOLIES Rafael, Dr.

Colaborador

International Confederation of Free Trade Unions – African Regional Organization

MUNEKU Austin, Mr.

Social and Economic Policy
Department
Head

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies

KÖPPEL Hugo, Mr.

Department Migration, Swiss Red
Cross
Head Refugee Asylum Division

LAMB Christopher, Mr.

International Relation, IFRC Secretariat
Special Adviser

King Baudoin Foundation

VON HELLDORFF Jelena, Ms.

Senior Policy Officer

Osterreichischer Integrationsfonds

KLUSZCZYNSKI Lukas, Mag.

Manager of an Integration Home for
Refugees

Private Sector, Academics and Other Participants

BROCK Ursula, Ms.

Anchorwoman of integrated education

GAKUBA Théogène Octave, M.

Université de Genève
Enseignant

HERRING Andrew, Mr.

Harvard University
Student

JENTSCH Birgit, Ms.

National Centre for Migration Studies
Senior Researcher

MONTEJO Victor, Dr.

Congress of the Republic of Guatemala
President of the Indigenous
Commission

SAVOIE Emmanuelle, Ms.

Procter & Gamble
Senior Human Resource Manager

STAUFFACHER Daniel, Mr.

WISeKey SA
President, Swiss Operations

CHALOFF Jonathan, Mr.

Centro Studi di Politica Internazionale

HANNA Eva, Ms.

University of Chicago
Graduate student

HAMBURGER Charlotte, Ms.

Intergovernmental Consultations on
Asylum, Refugee & Migration Policies
Deputy Head of Division, Ministry of
Refugee, Immigration, And Intergration
Affairs, Denmark
Seconded Officer, IGC Secretariat

MAGOYAN Nune, Ms.

Consultant

RYAZANTSEV Sergey, Prof.

Russian Academy of Sciences
Professor, Head of Social Demography
Department

SEHGAL Ikram Ul-Majeed, Mr.

Pathfinder Group
Managing Director

Chairs, Speakers, Discussants

BARRIGA William, Mr.

International Organization for Migration
Head, Facilitated Migration Services
Director Settlement Policy and
Coordination

CHALOFF Jonathan, Mr.

Centro Studi di Politica Internazionale
Ministre Déléguée Chargée de la
Communauté Marocaine à l'Étranger

CONTRERAS Vilma, Sra.

International Organization for Migration
(San Jose)
Coordinadora Programa Educación
MEP/OIM/C.R.-USA

EJINAKA John Chika, Mr.

Government of Nigeria
Office of the Special Assistant to
the President on Migration and
Humanitarian Affairs
Director of Programmes
Head of the Department for Integration
Policies

HAMBURGER Charlotte, Ms.

Intergovernmental Consultations on
Asylum, Refugee & Migration Policies
Deputy Head of Division, Ministry of
Refugee, Immigration and Integration
Affairs, Denmark
Seconded Officer, IGC Secretariat

KATTACKAL Rose, Ms.

Government of Canada
Citizenship and Immigration Canada,
Ottawa
Integration Branch
Director General

BOYER Daniel, Mr.

Government of Australia
Department of Immigration &
Multicultural Affairs

CHEKROUNI Nouzha, Mme

Gouvernement du Royaume du Maroc

DE GUCHTENEIRE Paul, Mr.

UN Educational, Scientific and Cultural
Organization
Chief, International Migration Section

GERMERSHAUSEN Andreas, Mr.

Government of Germany
Senate Department for Health, Social
Services and Consumer Protection
Deputy Commissioner of the Berlin
Senate for Integration

IMSON Manuel G., Mr.

Republic of the Philippines
Department of Labour and Employment
Undersecretary (Deputy Minister)

KLEIN-SOLOMON Michele, Ms.

International Organization for Migration
Director, Migration Policy Research &
Communications

MANALO Enrique A., H.E. Mr.

Government of the Philippines
Permanent Mission of the Philippines
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative

MATA SEGREDA Alejandrina, Sra.

Gobierno de la República de Costa
Rica
Ministerio de Educación Pública de
Costa Rica
Viceministra de Educación

MONTEJO Victor, Dr.

Congress of the Republic of Guatemala
President of the Indigenous
Commission

PINS Danny, Mr.

American Jewish Joint Distribution
Committee
Center for International Migration and
Integration (CIMI)
Director of Immigrant Integration

SAVOIE Emmanuelle, Ms.

Procter & Gamble
Senior Human Resource Manager

SOUSA Bernardo, Dr.

Gouvernement du Portugal
Haut Commissariat pour l'Immigration
et Minorités Ethniques
Chef de Cabinet

VON HELLDORFF Jelena, Ms.

King Baudoin Foundation
Senior Policy Advisor
Senior Coordinator of Foreign
Nationals' Affairs Division

YANG Seung-Ju, Ms.

Government of the Republic of Korea
Ministry of Gender Equality and Family
Director General, Family Policy Bureau

**MARTINEZ PAREDES Dakshina
Murty, Dr.**

Gobierno de la República del Ecuador
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Quito
Jefe de Despacho de la Subsecretaria
de Asuntos Migratorios y Consulares

MCKINLEY Brunson, Mr.

International Organization for Migration
Director General

MUNEKU Austin, Mr.

International Confederation of Free
Trade Unions (ICFTU)
African Regional Organization (AFRO)
Head, Social and Economic Policy
Department

POSTAVNIN Vyacheslav, Mr.

Government of the Russian Federation
Federal Migration Service, Moscow
Deputy Director

SEHGAL Ikram Ul-Majeed, Mr.

Pathfinder Group
Managing Director

STAUFFACHER Daniel, Mr.

WISKey SA
President, Swiss Operations

YAMAGUCHI Noboru, Mr.

Government of Japan
Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
Consular Affairs Bureau

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :

Organisation internationale pour les migrations
Recherche et publications
17 route des Morillons, 1211 Genève 19
Suisse
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50
E-mail : publications@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

